
Fiches thématiques

Population immigrée

Avertissement

Les sites internet www.insee.fr, www.immigration.gouv.fr, www.oecd.org et www.epp.eurostat.ec.europa.eu pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels. Les comparaisons européennes s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Dans cet ouvrage, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France, selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration. La définition des descendants d'immigrés est également conventionnelle. Sauf mention contraire, elle désigne dans cet ouvrage les personnes nées en France ayant au moins un parent immigré. Cette définition regroupe des personnes ayant deux parents immigrés (ou dont le seul parent connu est immigré), et des personnes ayant un parent immigré et un parent non-immigré. Ces deux catégories sont distinguées dans la mesure du possible dans l'ouvrage.

Les immigrés sont répartis selon leur pays de naissance (défini à partir des frontières actuelles). Les descendants d'immigrés sont répartis selon le pays de naissance de leur(s) parent(s) immigré(s) (celui du père s'il est différent de celui de la mère).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être de fait légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

1.1 Étranger, immigré, descendant direct d'immigrés né en France

Un étranger est une personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Cependant, au cours de sa vie, une personne peut obtenir une autre nationalité. Ainsi, un enfant né en France de deux parents étrangers est en général étranger à sa naissance (sauf si ses parents étaient eux mêmes nés en France). Dès ses 13 ans, il peut acquérir la nationalité française, sous condition de résidence en France.

Un immigré est une personne résidant en France et née étrangère dans un pays étranger. Cette définition, adoptée par le Haut conseil à l'intégration en 1991, combine deux caractéristiques invariables : le lieu et la nationalité à la naissance.

Toutefois, un immigré n'est plus étranger lorsqu'il acquiert la nationalité française et certains étrangers sont nés en France et ne sont donc pas immigrés.

En 2008, 3,7 millions d'étrangers et 5,3 millions d'immigrés ont été recensés en France. 3,2 millions de personnes sont immigrées et étrangères. Les immigrés représentent 8 % de la population française totale. En 2008, quatre immigrés sur dix sont de nationalité française.

Nés en France, les descendants directs d'immigrés n'ont pas connu eux-mêmes la migration. Les contours de cette « deuxième génération » sont conventionnels. Dans cet ouvrage, les descendants directs d'immigrés sont des personnes nées en France ayant au

moins un parent immigré. Fin 2008, parmi les personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France, 4,5 millions de personnes correspondent à cette définition. Toutefois, pour un peu plus de la moitié, ils ont également un parent non immigré. Parmi les enfants mineurs nés en France, 2,1 millions vivent dans une famille dont au moins un des parents est immigré. Au total, on peut donc estimer à environ 6,7 millions de personnes le nombre de descendants directs d'immigrés nés en France, soit 11 % de la population vivant dans un ménage en France.

Fin 2008, 460 000 adultes vivant en France sont nés français à l'étranger d'un parent né étranger à l'étranger ; ils ont en général hérité de leur nationalité française de leur autre parent, français. Par leur nationalité française à la naissance, ils ne sont pas des immigrés, mais par leur naissance à l'étranger, ils ne sont pas non plus inclus dans la définition des descendants directs d'immigrés retenue ici. Pour une partie d'entre eux, le parent étranger n'a même jamais migré en France. Dans la suite de l'ouvrage, ces personnes nées françaises à l'étranger d'un parent né étranger à l'étranger ne seront plus distinguées, fondues au sein de la population majoritaire, ni-immigrés ni- descendants d'immigrés (ou personnes sans lien direct à la migration).

Fin 2008, 10,1 millions, soit 21 % des 18 ans et plus résidant en France ont au moins un parent né étranger à l'étranger. ■

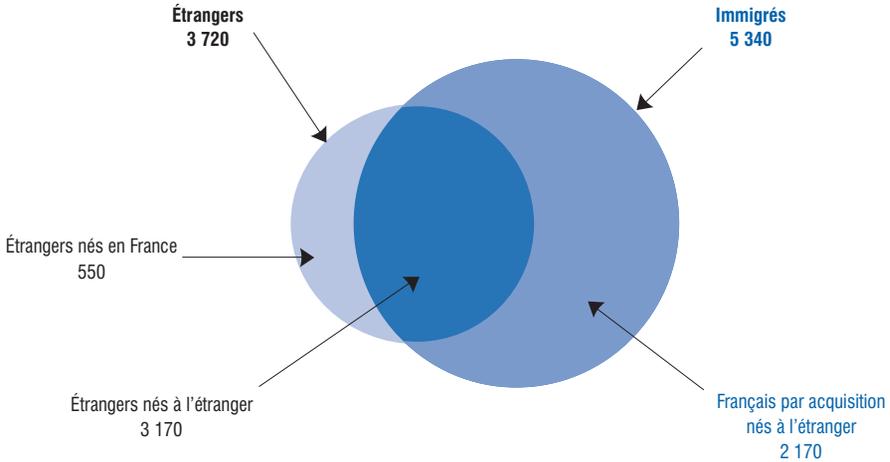
Pour en savoir plus

- « Les descendants d'immigrés », *Infos migrations* n° 15, DSED, juillet 2010.
- « Être né en France d'un parent immigré », *Insee Première* n° 1287, mars 2010.
- « Pour un modèle français d'intégration », *Premier rapport du Haut Conseil à l'Intégration*, La documentation française, mars 1991.
- Fiches 1.9 et 1.10 de cet ouvrage.

Étranger, immigré, descendant direct d'immigrés né en France 1.1

1. Étrangers et immigrés

en milliers



Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

2. Population de la France selon la nationalité et le lieu de naissance en 2008

en milliers

	Lieu de naissance		Ensemble
	En France	À l'étranger	
Ensemble	56 850	7 110	63 960
Français de naissance	55 720	1 770	57 490
Français par acquisition	580	2 170	2 750
Étrangers (n'ayant pas la nationalité française)	550	3 170	3 720
		Immigrés 5 340	

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2008.

3. Part des adultes vivant en France dont au moins un des parents est né étranger à l'étranger

	en milliers	en %
Nés à l'étranger		
Immigrés (nés étrangers à l'étranger)	5 150	10,5
Nés français d'un parent né étranger à l'étranger	460	0,9
Nés en France		
Descendant directs d'immigrés	4 530	9,2
de deux parents immigrés ¹	2 200	4,5
d'un seul parent immigré	2 340	4,8
Ensemble	10 140	20,6

1. Parmi les enfants de deux parents immigrés sont comptés les enfants dont le seul parent connu est immigré.

Champ : France, personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008 vivant en ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008, enquête Emploi 2008, recensement de la population 2008, enquête MFV 2009-2010.

1.2 Histoire de l'immigration

L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du XX^e siècle, la France métropolitaine comptait déjà plus d'un million d'immigrés, soit près de 3 % de sa population. Lorsque la Grande Guerre s'achève, la population de la France a subi des pertes considérables : 1,4 million d'hommes jeunes ont été tués ou sont invalides. Aussi les années vingt seront-elles marquées par une immigration massive, afin de remédier à la perte de main-d'œuvre. De 1919 à 1930, le gouvernement français conclut des conventions d'immigration avec plusieurs pays européens, mais une grande partie des arrivées est assurée par des organismes privés auxquelles s'ajoutent des entrées irrégulières. La France sert aussi de terre d'asile à un grand nombre d'étrangers (arméniens, russes « blancs », etc.). En 1931, 2,7 millions d'immigrés vivent en France, soit 6,6 % de la population totale. Les hommes sont alors nettement plus nombreux que les femmes.

La crise économique des années trente ralentit fortement l'immigration et provoque même des départs de France. En 1932, plusieurs lois et décrets rendent plus difficile l'installation de travailleurs étrangers. L'immigration reprend de 1936 à 1939, surtout en raison de l'arrivée des réfugiés espagnols. Après la seconde guerre mondiale, les immigrés ne sont plus que 2 millions, soit 5 % de la population.

Après-guerre, afin de pallier l'insuffisance de main-d'œuvre à laquelle se heurte le pays en reconstruction, l'État encourage officiellement l'immigration, mais souhaite pouvoir mieux la contrôler. L'Office national d'immigration (ONI) est créé en 1945 pour assurer le recrutement et l'accueil des travailleurs étrangers. L'immigration familiale est admise. En 1952, la France signe la convention de Genève et crée l'Office français de

protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui attribue ou non la qualité de réfugié et en assure la protection. L'immigration, qui avait repris dès 1945, retrouve une nouvelle vigueur de 1956 à 1973. En 1975, les immigrés représentent 7,4 % de la population totale.

En juillet 1974, la croissance économique ralentit et le gouvernement restreint l'immigration au regroupement familial et aux demandes spécifiques émanant d'employeurs. Les étrangers d'installation récente ont tendance à prolonger leur séjour et à faire venir leur famille, tandis que l'aide au retour donne des résultats limités.

Depuis 1975, le nombre d'immigrés a légèrement augmenté, mais leur part dans la population est restée stable jusqu'à la fin du siècle. La chute du mur de Berlin en 1989 a suscité des migrations d'est en ouest, mais dans de modestes proportions. L'écart numérique entre hommes et femmes s'est réduit en raison des entrées au titre du regroupement familial.

De 1999 à 2008, le nombre d'immigrés a progressé de 22 %, soit 2 % en moyenne annuelle, essentiellement avec l'augmentation des nouveaux migrants. Les entrées d'immigrés ont crû de 12 % par an en moyenne annuelle de 1999 à 2002, puis de 0,4 % jusqu'en 2008.

En 2008, 16 % des enfants mineurs nés en France vivent avec au moins un parent immigré, contre 10 % en 1975. Cet accroissement est la conséquence de la hausse du nombre d'immigrés de la génération précédente en âge d'avoir des enfants. Il est aussi favorisé par l'existence des unions mixtes qui, à population d'immigrés donnée, augmente le nombre d'enfants ayant au moins un parent immigré. ■

Pour en savoir plus

- « Être né en France d'un parent immigré », *Insee Première* n° 1287, mars 2010.
- « Deux siècles d'immigration en France », La documentation française, 2003.

1. Répartition de la population selon le lieu de naissance et la nationalité de 1911 à 2008

en milliers

Lieu de résidence	Année ¹	Population totale	Nés en France			Nés à l'étranger			Ensemble des immigrés (a) + (b)
			Français de naissance	Français par acquisition	Étrangers	Français de naissance	Français par acquisition (a)	Étrangers (b)	
France métropolitaine	1911	39 192	37 652	85	218	127	168	942	1 110
	1921	38 798	36 847	80	277	164	174	1 255	1 429
	1926	40 228	37 384	45	325	187	204	2 084	2 288
	1931	41 228	37 937	55	291	216	306	2 423	2 729
	1936	41 183	38 220	100	288	248	416	1 910	2 326
	1946	39 848	36 908	301	310	343	552	1 434	1 986
	1954	42 781	39 571	295	245	377	773	1 520	2 293
	1962	46 456	42 133	336	220	905	931	1 931	2 861
	1968	49 756	44 009	297	402	1 766	1 019	2 262	3 281
	1975	52 599	45 907	280	667	1 858	1 112	2 775	3 887
France	1982	54 296	47 169	254	845	1 991	1 167	2 870	4 037
	1990	56 652	49 556	472	739	1 719	1 308	2 858	4 166
	1990	58 111	50 919	473	743	1 738	1 319	2 918	4 238
	2008	63 962	55 724	580	547	1 769	2 174	3 168	5 342

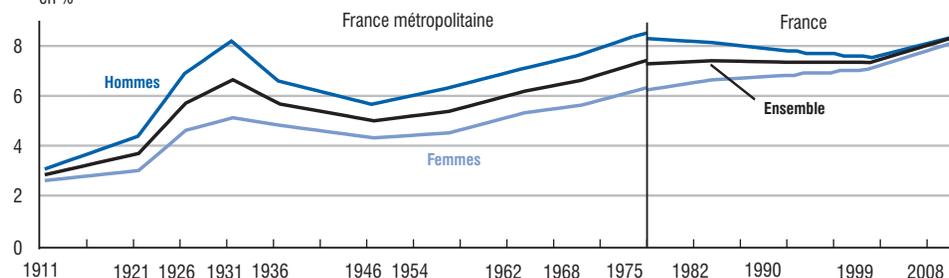
1. De 1911 à 1968, le lieu de naissance non déclaré est supposé être la France pour les personnes françaises de naissance et un pays étranger pour les personnes étrangères ou françaises par acquisition.

Champ : France métropolitaine de 1911 à 1990, France de 1990 à 2008.

Source : Insee, recensements de la population 1911-2008.

2. Part des immigrés dans la population totale selon le sexe

en %



Champ : France métropolitaine de 1911 à 1974 ; France depuis 1975.

Source : Insee, recensements de la population 1911-2008.

3. Enfants mineurs selon l'origine des parents avec lesquels ils vivent et l'année de recensement

Année de recensement	Enfants de moins de 18 ans nés en France					
	Ensemble	vivant avec au moins un parent immigré		vivant avec deux parents immigrés	vivant avec un parent immigré et un parent non immigré	vivant dans une famille immigrée monoparentale
		Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)	en %	en %	en %
1975	14 724	1 506	10	5	5	0
1982	14 148	1 707	12	7	5	1
1990	14 094	1 924	14	8	5	1
1999	13 697	2 013	15	7	6	2
2008	13 932	2 233	16	7	7	2

Champ : France métropolitaine de 1975 à 1982, France de 1990 à 2008, enfants âgés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année du recensement et vivant avec au moins un parent immigré.

Lecture : au 1^{er} janvier 2008, 16 % des enfants de moins de 18 ans sont nés en France et vivent avec au moins un parent immigré. 7 % vivent dans un couple de deux parents immigrés, 7 % vivent dans un couple (mixte) d'un parent immigré et d'un parent non immigré. Enfin, 2 % vivent dans une famille monoparentale dont le parent est immigré.

Note : au recensement, un enfant qui est né d'un seul parent immigré mais qui cohabite uniquement avec son parent non immigré n'est pas repéré ici comme enfant vivant avec un parent immigré. La source ne permet pas non plus de distinguer parent et beau-parent, conjoint du parent.

Source : Insee, recensements de la population. Pour 1975, résultats du sondage au 1/5 ; pour 1982 et 1990 résultats du sondage au 1/4 ; pour 1999 et 2008 résultats de l'exploitation complémentaire.

1.3 Diversité des origines géographiques

Tout au long du 20^e siècle, les communautés présentes sur le sol français métropolitain se sont diversifiées et sont venues de pays de plus en plus éloignés. Avant la Première Guerre mondiale, l'immigration était quasi-exclusivement européenne. La plupart des immigrés provenaient des pays limitrophes comme l'Italie ou la Belgique. C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujets » ou « protégés français ». Au cours des années 1920, les flux migratoires ont augmenté en raison d'une forte progression des arrivées d'Italie, d'Espagne et de Pologne.

La création de l'Office National d'Immigration (ONI) juste après la Seconde Guerre mondiale devait faciliter l'entrée en France métropolitaine d'immigrés d'origine européenne. Si de nombreux immigrés ont continué d'arriver d'Italie, le courant migratoire en provenance d'Algérie s'est développé, car il n'était pas freiné par des démarches administratives. En 1962, les originaires d'Italie étaient encore les plus nombreux : ils représentaient 32 % de la population immigrée, devant les immigrés venus d'Espagne, d'Algérie et de Pologne. À partir des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, l'éventail des origines s'est ouvert avec l'arrivée d'immigrés du Portugal, du Maroc, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-Est.

De 1975 à 2008, la part des immigrés présents en France venus de l'ensemble de l'Europe a constamment baissé passant de 66 % à 38 %. Cette baisse est notamment le fait des immigrés d'Europe du sud : en 1975, la France comptait 1,9 million d'immigrés venus d'Espagne, d'Italie ou du Portugal. On en compte 740 000 de moins en 2008 du fait

des décès ou des retours au pays d'origine. Les immigrés natifs du Portugal sont encore au nombre de 581 000. Depuis 1999, les pays d'origine d'immigration européenne se diversifient : le nombre d'immigrés natifs du Royaume-Uni a augmenté de 73 000, de Serbie de 51 000 et de Russie de 40 000.

L'essor de l'immigration algérienne a commencé au début des années 1950 et s'est poursuivi au cours des décennies suivantes. De 554 000 en 1975, le nombre d'immigrés en provenance d'Algérie a augmenté de 28 % pour atteindre 710 000 en 2008. L'immigration marocaine a presque triplé depuis 1975. Les immigrés nés au Maroc constituent désormais 12 % de la population immigrée contre 6 % en 1975. L'immigration des autres pays d'Afrique est plus récente. Elle contribue à raison d'un quart à l'accroissement de l'ensemble de population immigrée constaté entre 1999 et 2008. Ce sont principalement des personnes venues du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo.

La migration en provenance des pays d'Asie autres que le Cambodge, le Laos et le Vietnam s'est accrue, contrairement à celle de ces trois pays d'Asie du Sud-est, constituée pour l'essentiel à la fin des années 1970. En effet, le nombre des immigrés des autres pays d'Asie a augmenté de 51 % entre 1999 et 2008, tandis que celui des immigrés en provenance de ces pays d'Asie du Sud-Est se stabilisait. L'augmentation de la migration asiatique est essentiellement d'origine turque (31 % de la hausse du nombre d'immigrés d'Asie) et chinoise. Le nombre d'immigrés nés en Chine a plus que doublé depuis 1999, et atteint 80 000 en 2008. ■

Pour en savoir plus

- « La population étrangère en 2007 », *Infos migrations* n° 20, DSED, février 2011.
- « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 - Près de cinq millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.

Diversité des origines géographiques 1.3

1. Répartition des immigrés par pays de naissance

en %

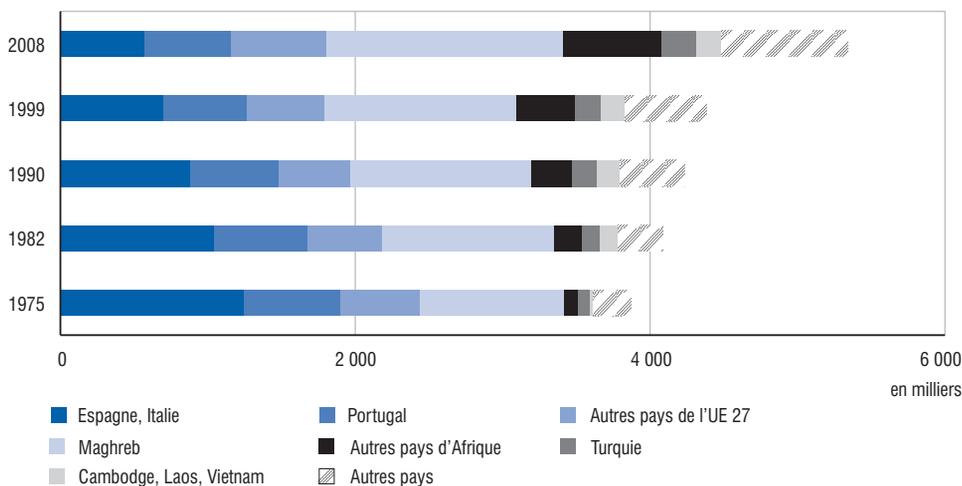
	1975	1982	1990	1999	2008	
					effectifs (en milliers)	
Nés dans l'Union européenne à 27	63	53	47	41	34	1 808
Espagne	15	12	9	7	5	257
Italie	17	14	11	9	6	317
Portugal	17	16	14	13	11	581
Autres pays de l'UE27	14	12	12	12	12	653
Nés hors de l'Union européenne à 27	37	47	53	59	66	3 534
Autres pays d'Europe	3	3	3	3	4	224
Algérie	14	15	13	13	13	713
Maroc	6	9	11	12	12	654
Tunisie	5	5	5	5	4	235
Autres pays d'Afrique	2	5	7	9	13	669
Turquie	2	3	4	4	4	239
Cambodge, Laos, Vietnam	1	3	4	4	3	163
Autres pays d'Asie	1	2	4	5	7	355
Amérique, Océanie	2	2	4	4	5	282
URSS	1	1	0	///	///	///
Effectifs (en milliers)	3 870	4 087	4 238	4 387	///	5 342

Champ : France.

Note : depuis 1999, les immigrés nés en URSS ont été reclassés : dans l'UE27 pour ceux nés dans un État balte, en autres pays d'Europe pour ceux nés en Biélorussie, Moldavie, Russie ou Ukraine, en autres pays d'Asie pour les immigrés des autres ex-Républiques soviétiques (Azerbaïdjan, Arménie, etc.). De même, la Slovénie qui faisait partie de la Yougoslavie (autres pays d'Europe) jusqu'en 1990 est maintenant membre de l'UE.

Source : Insee, recensements de la population.

2. Évolution du nombre d'immigrés par pays d'origine



Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population.

1.4 Année et âge d'arrivée en France

La moitié des immigrés résidant en France en 2008 sont arrivés avant 1987. Un quart d'entre eux y demeurent depuis 2001.

Les immigrés les plus anciens viennent majoritairement d'Europe du Sud. Ainsi, les trois quarts des natifs d'Espagne, d'Italie ou du Portugal étaient déjà présents sur le territoire respectivement avant 1968, 1967 et 1986. La moitié des immigrés venus d'Espagne, présents en France en 2008, se sont installés en France en onze ans de 1957 à 1968. La très grande amplitude des dates d'arrivée des immigrés du reste de l'Europe reflète les différentes vagues migratoires : depuis les Polonais venus avant la Seconde Guerre mondiale, en passant par les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie et des nouveaux pays d'adhérents de l'Union européenne, jusqu'aux familles britanniques s'installant en Dordogne, en Charente ou dans les Alpes maritimes.

Parmi les immigrés d'Algérie ou de Tunisie résidant en France en 2008, 25 % étaient arrivés à la fin des années 1960, un peu plus tôt que les immigrés du Maroc dont le premier quart était venu au milieu des années 1970. À la fin des années 1990, les trois quarts des immigrés en provenance des pays du Maghreb, résidant en France, étaient déjà arrivés.

En 2008, un quart des immigrés d'Afrique hors Maghreb résident en France depuis moins de six ans.

Les immigrés originaires d'Asie ont des profils migratoires très contrastés : les trois quarts des immigrés d'Asie du Sud-Est se

sont établis en France depuis au moins 20 ans. L'arrivée des immigrés de Turquie a été plus étalée dans le temps. Les immigrés des autres pays d'Asie (Chine, Sri-Lanka, etc.) sont arrivés beaucoup plus récemment.

Les femmes sont présentes en France depuis aussi longtemps que les hommes, en moyenne. La moitié des hommes immigrés sont en France depuis 30 ans, contre 29 ans pour les femmes.

Parmi les immigrés vivant en France en 2008, la moitié est arrivée avant l'âge de 22 ans. Cet âge médian varie assez peu selon l'origine des immigrés. Toutefois, la proportion des immigrés arrivés très jeunes (avant 6 ans) est la plus élevée parmi les personnes originaires des pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie ou Portugal). À l'opposé, un quart des immigrés nés dans les autres pays de l'Union européenne à 27 (UE27) est arrivé en France à 38 ans ou plus et 10 % à 54 ans et plus (moins de 3 % pour l'ensemble des immigrés).

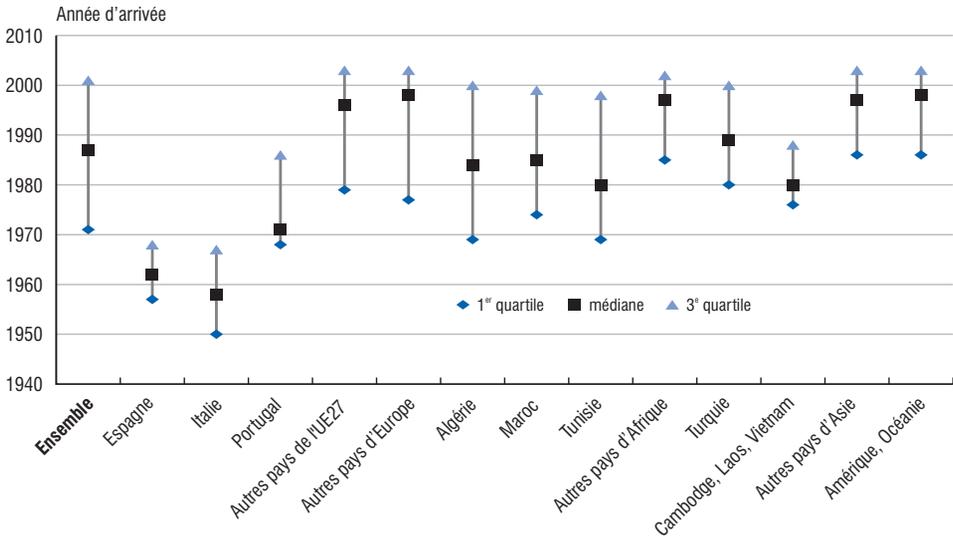
50 % des immigrés d'origine maghrébine avait entre 14 et 28 ans à leur arrivée sur le territoire français.

Les immigrés originaires des autres pays d'Afrique sont plutôt venus en France au début de leur vie adulte, notamment pour suivre des études supérieures.

Les immigrés originaires de la Turquie, du Cambodge, du Laos ou du Vietnam ont plus souvent migré comme enfants que les immigrés du reste de l'Asie. ■

Année et âge d'arrivée en France 1.4

1. Année d'arrivée en France des immigrés résidant en France en 2008 selon le pays d'origine



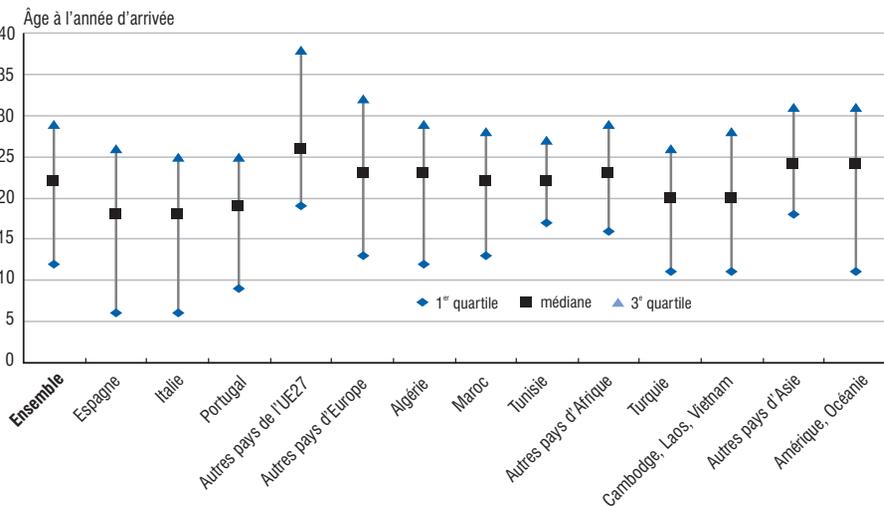
Champ : France, immigrés répondant à la question sur l'année d'arrivée.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 2008, un quart est arrivé avant 1971, la moitié avant 1987 et trois quarts avant 2001.

Note : 20 % de non répondants pour la variable d'année d'arrivée en France.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

2. Âge à l'année d'arrivée en France des immigrés résidant en France en 2008 selon le pays d'origine



Champ : France, immigrés répondant à la question sur l'année d'arrivée.

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 2008, un quart avait moins de 12 ans l'année de leur arrivée en France, la moitié moins de 22 ans et trois quarts moins de 29 ans.

Note : 20 % de non répondants pour la variable d'année d'arrivée en France.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

1.5 Origines géographiques des descendants d'immigrés

En 2008, 2,2 millions des descendants d'immigrés majeurs sont nés en France de deux parents immigrés et 2,3 millions en ont un seul. 20 % sont des descendants d'immigrés uniquement par leur mère et 31 % par leur père. Dans plus de 9 cas sur 10, l'autre parent est né en France. Dans les autres cas, il est né Français à l'étranger. Lorsque les deux parents sont immigrés, ils viennent du même pays dans plus de 90 % des cas.

La mixité de l'ascendance s'explique en partie par les circonstances de la migration, l'âge à l'arrivée en France et les motifs du départ notamment. 6 descendants d'immigrés venus d'Espagne ou d'Italie sur 10 ont un seul parent immigré, et seulement 4 sur 10 pour ceux venus du Portugal. En revanche, ils sont 7 sur 10 pour les descendants d'immigrés venus des autres pays d'Europe. Parmi les descendants d'immigrés issus des courants migratoires plus récents, la part des ascendances mixtes est minoritaire.

L'origine d'un seul ou des deux parents des descendants d'immigrés est logiquement très liée à l'ancienneté des différentes vagues de migrations. En 2008, 2,8 millions descendants d'immigrés âgés de 18 ans ou plus (soit 63 %) ont un parent immigré d'Europe. Issus d'une migration ancienne, les descendants d'un parent venu d'Espagne ou d'Italie, représentent la moitié des descendants d'immigrés âgés de 50 ans ou plus. Au contraire, le poids de la descendance d'origine portugaise ne devient significatif que pour les personnes de moins de 50 ans. Au total, plus de 9 descendants d'immigrés sur dix âgés de 51 ans ou plus ont une ascendance immigrée européenne mais seulement un tiers de ceux âgés de 18 à 24 ans. Les nouveaux flux migratoires en provenance de l'est de l'Europe sont trop récents pour avoir une incidence notable sur les descendants d'immigrés majeurs.

Par ailleurs, 3 descendants d'immigrés majeurs sur 10, soit 1,3 million, ont un père ou une mère venu(e) du continent africain.

Ce courant migratoire, faible avant les années 1960, s'est progressivement renforcé et diversifié au cours des décennies. Marginale et essentiellement issue de l'immigration algérienne parmi les 51 ans et plus, la descendance d'origine africaine devient majoritaire et n'est plus exclusivement maghrébine parmi les plus jeunes enfants d'immigrés nés en France.

L'horizon des origines s'ouvre au delà de l'Europe et de l'Afrique dans les dernières décennies. Si seulement 7 % de l'ensemble des descendants d'immigrés majeurs ont un parent venu du reste du monde, cette part progresse fortement parmi les plus jeunes générations. 2 % des descendants d'immigrés majeurs ont un parent originaire de Turquie, 2 % ont un parent venu du Cambodge, Laos, ou Vietnam dont la migration a été concentrée entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980. D'autres origines asiatiques (Liban, Pakistan, Inde et Chine) ou d'Amérique ont une présence plus récente encore sur le territoire et sont décelables uniquement parmi les plus jeunes.

La diversification des origines géographiques observées chez les descendants d'immigrés majeurs les plus jeunes est amplifiée parmi les enfants mineurs qui sont nés et vivent en France avec un parent immigré. Entre 1999 et 2008, le nombre d'enfants d'immigrés d'origine européenne diminue et leur part relative aussi (de 31 % à 23 %), malgré un regain issu des migrations récentes des pays de l'est de l'Europe. La part des enfants d'origine africaine progresse de 51 % à 56 %, soutenue par un plus grand nombre d'enfants de parents venus de l'Afrique hors Maghreb. Enfin, la part des autres origines augmente entre 1999 et 2008 de 18 % à 21 %. L'amorce du déclin relatif de la descendance de la migration sud-est asiatique est plus que compensée par la progression des descendants d'origine turque ou du reste de l'Asie. ■

Pour en savoir plus

- « Les descendants d'immigrés », *Infos migrations* n° 15, DSED, juillet 2010.
- « Être né en France de parent immigré », *Insee Première* n° 1287, mars 2010.

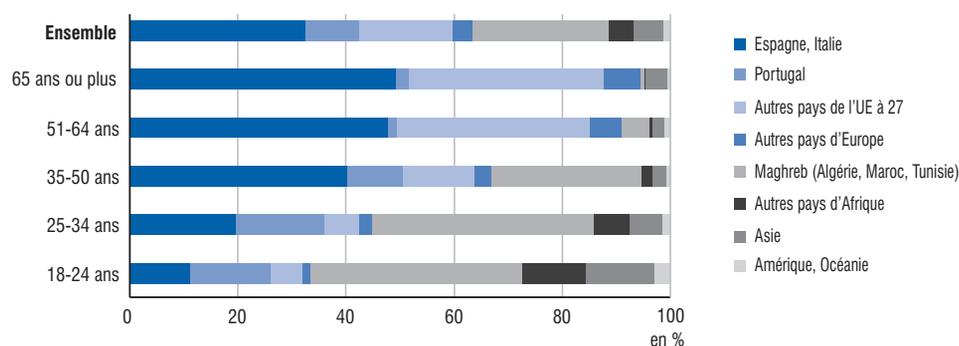
Origines géographiques des descendants d'immigrés 1.5

1. Répartition des descendants d'immigrés adultes selon le pays de naissance des parents en 2008

	Nés de deux parents immigrés		Nés d'un seul parent immigré		Ensemble	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En milliers	En %
Espagne	210	10	370	16	580	13
Italie	350	16	530	23	880	20
Portugal	280	13	170	7	450	10
Autres pays de l'UE à 27	220	10	560	24	780	17
Autres pays d'Europe	50	2	120	5	160	4
Algérie	430	20	220	9	640	14
Maroc	240	11	70	3	310	7
Tunisie	110	5	70	3	180	4
Autres pays d'Afrique	120	6	80	3	200	4
Turquie	70	3	10	0	80	2
Cambodge, Laos, Vietnam	50	2	40	2	90	2
Autres pays d'Asie	40	2	50	2	80	2
Amérique, Océanie	20	1	40	2	60	1
Ensemble	2 180	100	2 310	100	4 480	100

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008, nées en France d'au moins un parent immigré et vivant dans un ménage ordinaire.
Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008 pour les 18 à 50 ans ; Insee, enquête Emploi 2008 pour les 51 ans ou plus.

2. Descendants d'immigrés adultes selon l'âge et le pays de naissance des parents



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008, nées en France d'au moins un parent immigré et vivant dans un ménage ordinaire.
Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008 pour les 18 à 50 ans ; Insee, enquête Emploi 2008 pour les 51 ans ou plus.

3. Enfants mineurs nés et vivant en France avec leurs parents immigrés en 1999 et 2008 selon le pays de naissance des parents

	2008					1999	
	Vivant avec au moins un parent (ou beau-parent) immigré ¹				Ensemble	Vivant avec au moins un parent (ou beau-parent) immigré	
	Dans une famille monoparentale dont l'adulte est immigré	Dans un couple de deux conjoints immigrés	Dans un couple dont un seul des deux conjoints est immigré			En milliers	En %
	En milliers		En milliers	En %	En milliers	En %	
Espagne ou Italie	<10	<10	70	80	4	160	9
Portugal	20	60	130	210	10	270	14
Autres pays de l'UE à 27	10	20	100	140	7	120	6
Autres pays d'Europe	10	20	30	50	2	30	2
Algérie	50	130	180	360	17	310	16
Maroc	40	190	120	350	16	310	16
Tunisie	10	50	50	110	5	120	6
Autres pays d'Afrique	80	170	120	370	17	240	13
Turquie	10	100	40	140	7	100	5
Cambodge, Laos, Vietnam	10	40	20	70	3	80	4
Autres pays d'Asie	10	70	50	130	6	80	4
Amérique, Océanie	30	30	50	110	5	60	4
Ensemble	280	880	960	2 130	100	1 900	100

1. Au recensement, un enfant qui est né d'un seul parent immigré mais qui cohabite uniquement avec son parent non immigré n'est pas repéré ici comme enfant vivant avec un parent immigré. La source ne permet pas non plus de distinguer parent et beau-parent, conjoint du parent.

Champ : France, enfants âgés de moins de 18 ans, fin 2008 (ou fin 1999) et vivant avec un parent immigré.

Source : Insee, recensements de la population, exploitation complémentaire 1999 et 2008.

1.6 Hommes et femmes

La population immigrée est restée longtemps à majorité masculine avant de se féminiser à partir du milieu des années 1970. En effet, jusqu'à cette date, les flux d'immigration, destinés à combler les besoins de main-d'œuvre nés de la reconstruction d'après guerre puis de la période des Trente Glorieuses sont essentiellement masculins. En 1974, un frein est mis à l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée et les migrations familiales prennent une part croissante dans les flux d'immigration. Ces flux sont majoritairement composés de femmes qui rejoignent leur conjoint déjà présent sur le territoire. En 2008, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968.

Les femmes immigrées comme les non-immigrées sont plus nombreuses que les hommes aux âges les plus avancés de la vie. Mais leur nombre dépasse aussi celui des hommes pour tous les âges de 19 à 45 ans en 1999, et de 19 à 54 ans en 2008. Entre 55 et 78 ans, les immigrés sont toutefois majoritairement des hommes venus dans le cadre d'une immigration de main-d'œuvre.

La féminisation des populations d'immigrés s'observe quelle que soit l'origine.

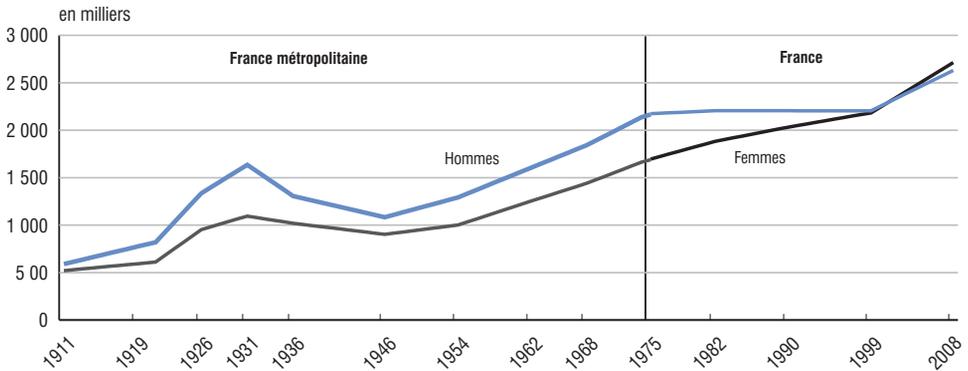
Minoritaires en 1999, les femmes immigrées originaires d'Afrique hors Maghreb sont en 2008 plus nombreuses que les hommes de même origine. Pour les pays européens d'immigration ancienne (Espagne, Italie), les femmes sont majoritaires en raison du vieillissement des immigrés venus de ces pays et de la plus forte mortalité des hommes. Les femmes immigrées natives d'Asie sont aussi nombreuses que les hommes. La part des femmes immigrées du Portugal reste stable légèrement en deçà de 50 %. Parmi les immigrés venus du Maghreb et de Turquie, les femmes sont minoritaires, même si leur part augmente depuis 1990.

Hommes et femmes immigrés n'ont pas connu la même histoire migratoire. Les femmes ont plus souvent formé une famille l'année de leur arrivée en France ou avant et une raison courante de la migration est donc de rejoindre leur conjoint. Si 72 % d'entre elles étaient en couple avant la migration, ce n'est le cas que de 48 % des hommes. Ces derniers attendent généralement d'être installés pour fonder une famille, avec une personne immigrée ou non. ■

Pour en savoir plus

- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Documents de travail* n°168, Ined, octobre 2010.

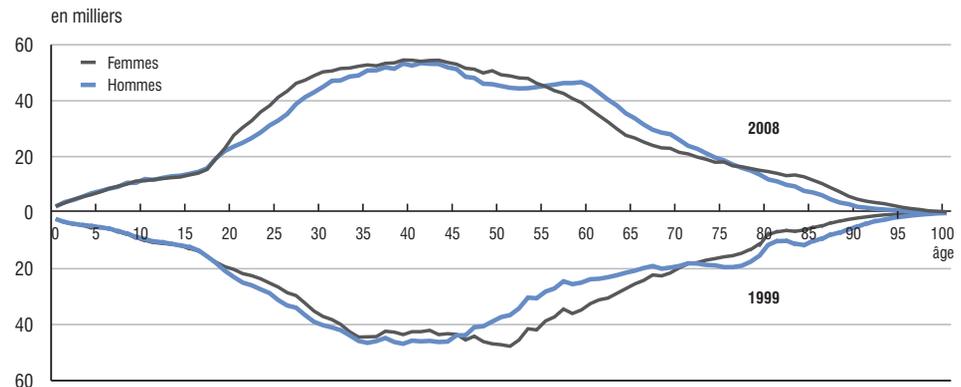
1. Effectifs des immigrés depuis 1911 selon le sexe



Champ : France métropolitaine de 1911 à 1975, France de 1975 à 2008.

Source : Insee, recensements de la population, 1911-2008. De 1911 à 1946, résultats des dépouillements exhaustifs ; 1954, estimations à partir du dépouillement exhaustif ; 1962 et 1968, exploitations au 1/20 ; 1975 sondage au 1/5 ; 1982 et 1990, sondage au 1/4 ; 1999 et 2008, exploitations principales.

2. Pyramide des âges des immigrés selon le sexe en 1999 et 2008

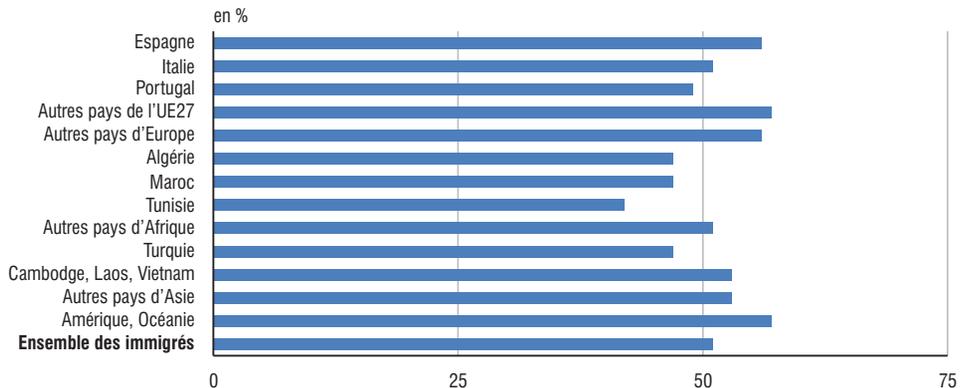


Champ : France.

Note : les personnes âgées de plus de 100 ans ne sont pas représentées du fait de la faiblesse des effectifs.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008, exploitations principales.

3. Part des femmes dans la population immigrée selon le pays d'origine



Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation principale.

1.7 Âge et vieillissement

En 2008, 31 % des personnes habitant en France ont moins de 25 ans. C'est le cas de seulement 14 % des immigrés. L'âge médian d'arrivée des immigrés en France est de 22 ans. Le nombre d'enfants accompagnant leurs parents migrants ou les rejoignant dans le cadre du regroupement familial n'est pas très élevé. *A contrario*, 7 immigrés sur 10 sont âgés de 25 à 64 ans contre 5 sur 10 parmi l'ensemble des résidents.

La structure par âge des immigrés selon leur pays de naissance reflète les différentes phases de l'immigration : à la fin d'un courant migratoire, toute la population est appelée à vieillir. Ainsi, les immigrés en provenance d'Italie, dont le courant migratoire s'est tari depuis plus de quarante ans, sont majoritairement des personnes âgées de 65 ans ou plus. De même, ces dernières sont surreprésentées parmi les immigrés d'Espagne (45 %), contrairement aux immigrés venus du reste de l'Europe (18 %). Les vagues d'immigration plus récentes, en provenance de Turquie, d'Asie (hors Cambodge, Laos, Vietnam), d'Amérique ou d'Océanie ou des pays d'Afrique hors Maghreb comportent une plus forte proportion de jeunes de moins de 25 ans que de personnes de 65 ans ou plus.

La répartition par âge des immigrés en 2008 est quasiment identique à celle de 1999. Entre 1999 et 2008, l'âge moyen des immigrés est resté stable (autour de 45,5 ans), alors que l'âge moyen de l'ensemble de la population a augmenté de 1,4 ans (de 38,4 ans à 39,8 ans). D'une part, globalement, l'âge moyen à origine donnée des immigrés est plus élevé en 2008 qu'en 1999, à l'exception des immigrés venus de l'Europe hors Espagne, Italie ou Portugal. Mais, d'autre part, le poids des populations issues des migrations les plus anciennes, qui sont aussi les plus âgées car elles ne se renouvellent plus beaucoup, a diminué au bénéfice des vagues de migration plus récentes et donc de migrants plus jeunes. Si la structure d'origine géographique n'avait pas changé et était

restée identique à celle de 1999, l'âge moyen des immigrés aurait augmenté de 1,7 ans.

Parmi les adultes, toutes origines confondues, les descendants d'immigrés d'un ou deux parents vivant dans un ménage ordinaire sont plus jeunes : 19 % des descendants d'immigrés adultes ont moins de 25 ans, contre 7 % et 10 % respectivement pour les adultes immigrés et les adultes ni immigrés ni descendants d'immigrés.

Les descendants d'immigrés sont nés en France après que le ou leurs parents immigrés s'y furent établis. La relation entre la population d'une origine donnée et le nombre de leurs descendants varie selon les courants migratoires et fait intervenir notamment l'ancienneté d'arrivée des immigrés, la constitution du regroupement des familles immigrées en France, ainsi que leur retour éventuel au pays d'origine, mais aussi la fécondité et l'origine immigrée ou non du conjoint.

La structure par âge des descendants d'immigrés reflète également, en partie, l'histoire de la vague migratoire dont ils sont issus. Ainsi, la part de jeunes adultes de moins de 25 ans est plus élevée parmi les descendants issus des migrations les plus récentes, venues d'Afrique hors Maghreb (52 %) et d'Asie du Sud-Est (48 %). À l'inverse, la descendance des vagues migratoires européennes anciennes compte beaucoup moins de jeunes adultes : 9 % des descendants d'immigrés espagnols et 5 % seulement des descendants d'immigrés d'Italie sont âgés de moins de 25 ans.

Les descendants d'immigrés d'origine portugaise occupent une place intermédiaire : très rares parmi les adultes âgés de 45 ans ou plus, 3 sur 10 sont âgés de moins de 25 ans.

Les descendants d'immigrés nés en Turquie présentent un profil très spécifique : d'un côté, 46 % sont âgés de moins de 25 ans, mais de l'autre 22 % sont âgés de 55 ans ou plus. Parmi ces derniers, se retrouvent des adultes très âgés, enfants de réfugiés qui ont fui l'Arménie au début du 20^e siècle. ■

Pour en savoir plus

- « Les populations enquêtées », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.

1. Répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine

en %

	Effectifs en milliers	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
En 2008									
Immigrés	5 340	5	9	17	20	18	15	16	100
Europe	2 030	5	6	10	16	18	19	27	100
Espagne	260	1	2	4	8	20	19	45	100
Italie	320	1	2	4	6	14	21	53	100
Portugal	580	3	4	8	24	25	22	14	100
Autres pays de l'UE27	650	7	8	14	17	16	16	22	100
Autres pays d'Europe	220	12	12	17	17	13	13	15	100
Afrique	2 265	4	10	20	22	18	14	11	100
Algérie	710	4	7	17	22	16	16	18	100
Maroc	650	3	10	21	21	19	16	10	100
Tunisie	235	2	7	17	18	22	18	16	100
Autres pays d'Afrique	670	6	14	25	25	18	8	4	100
Asie	755	5	11	24	24	18	11	7	100
Turquie	240	4	11	29	25	14	11	5	100
Cambodge, Laos, Vietnam	160	5	5	15	22	24	15	13	100
Autres pays d'Asie	355	6	15	26	23	17	8	5	100
Amérique, Océanie	280	11	16	23	21	16	9	5	100
Non immigrés	58 620	20	13	12	14	13	12	17	100
Ensemble	63 960	18	13	13	14	14	12	17	100
En 1999									
Immigrés	4 390	5	9	17	20	19	13	17	100
Ensemble	60 190	19	13	15	15	14	9	16	100

Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008, exploitations principales.

2. Répartition des descendants d'immigrés adultes selon l'âge et le pays d'origine en 2008

en %

	Effectifs en milliers	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Descendants d'immigrés	4 480	19	23	18	13	27	100
Europe	2 840	10	16	18	16	40	100
Espagne	580	9	16	21	18	35	100
Italie	880	5	12	18	22	43	100
Portugal	450	29	37	26	2	5	100
Autres pays de l'UE à 27	780	7	8	12	17	57	100
Autres pays d'Europe	160	7	16	14	13	50	100
Afrique	1 330	34	36	21	7	2	100
Algérie	640	24	35	29	10	2	100
Maroc	310	43	39	13	3	1	100
Tunisie	180	32	37	19	9	4	100
Autres pays d'Afrique	200	52	33	9	5	1	100
Asie	250	45	26	9	5	16	100
Turquie	80	46	25	3	3	22	100
Cambodge, Laos, Vietnam	90	48	30	11	7	3	100
Autres pays d'Asie	80	41	20	12	4	23	100
Amérique, Océanie	60	41	25	9	9	16	100
De 2 parents immigrés	2 180	22	26	19	9	24	100
D'un seul parent immigré	2 310	17	20	17	17	30	100
Immigrés	4 600	7	18	22	20	34	100
Ni immigrés ni descendants d'immigrés	38 520	10	15	18	18	39	100
Ensemble des 18 ans ou plus	47 600	11	16	18	18	37	100

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus fin 2008 et résidant en ménage ordinaire

Note : l'âge retenu dans ce tableau est l'âge à la fin de l'année 2008.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008 pour les 18-50 ans ; Insee, enquêtes Emploi 2008 pour les 51 ans ou plus.

1.8 Acquisition de nationalité française

L'acquisition de la nationalité recouvre l'ensemble des modes d'obtention de la nationalité résultant d'une demande de personnes étrangères résidant en France. Les trois principaux modes d'acquisitions sont la **naturalisation** (et la **réintégration**), l'**acquisition au titre du mariage** et l'**acquisition de plein droit** (à 18 ans sans formalité ou de façon **anticipée par déclaration** dès 13 ans pour les enfants nés en France de parents étrangers).

En 2011, 115 000 personnes ont acquis la nationalité française, ce qui est très inférieur au niveau moyen des dix années précédentes (142 000 acquisitions par an). La majeure partie de ces acquisitions (58 %) sont réalisées par décret, essentiellement dans le cadre de la naturalisation. Une acquisition par décret sur six concerne un enfant de moins de dix-huit ans acquérant la nationalité française en même temps que son (ou ses) parent(s). Les déclarations au titre du mariage, moins nombreuses, représentent 19 % des acquisitions. Enfin, 20 % des acquisitions sont le résultat de demandes anticipées et concernent essentiellement des enfants nés en France de parents étrangers.

Le nombre d'acquisitions chaque année dépend du nombre de demandes, mais aussi de l'état du droit de la nationalité, des procédures administratives aboutissant à l'octroi et de leur durée. Or, depuis 10 ans, ces éléments ont été très variables. De 2008 à 2010, on recense chaque année entre 90 000 et 95 000 acquisitions par décret, correspondant à un taux d'acceptation moyen des demandes de 70 %. En 2011, on ne compte que 66 000 acquisitions de ce type. Cette baisse est à rapprocher du durcissement de l'examen de français nécessaire à l'obtention de la naturalisation.

Les acquisitions par mariage ont connu deux fortes baisses au cours de la dernière décennie : en 2005 suite à l'allongement de la durée minimale de mariage de un à deux ans puis en 2008 après le passage de cette durée de deux à quatre ans. Depuis, les acquisitions par mariage restent inférieures à la moyenne

observée les dix années précédentes (entre 16 000 et 22 000 sur la période 2008-2011 contre 27 000 en moyenne de 1998 à 2007).

La loi du 16 mars 1998 a ouvert aux mineurs étrangers nés en France la possibilité d'acquérir la nationalité française de façon anticipée par déclaration dès l'âge de 13 ans (supprimant le mode d'acquisition « par manifestation de volonté »). L'année de la mise en place de cette procédure (1999), plus de 42 000 mineurs ont ainsi acquis la nationalité française. Ce nombre s'est mécaniquement réduit les années suivantes, car le nombre de jeunes susceptibles de bénéficier de la mesure était plus important au moment de son instauration qu'en régime permanent. Depuis 2009, le nombre de ces jeunes étrangers devenant Français se stabilise autour de 23 000. Ceux qui attendent leur majorité pour devenir Français restent peu nombreux (autour de 2 000 personnes).

En 2011, les acquérants de la nationalité française hors acquisitions de plein droit viennent en grande majorité d'Afrique (66 %), puis d'Asie (14 %) et d'Europe (15 %). Les quatre principales nationalités sont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, avec la moitié des acquisitions. Depuis le début des années 2000 la part des individus originaires du Maghreb a diminué sensiblement en passant de 51 % en 2005 à 43 % en 2011. La part de l'Asie, principalement du fait de la Turquie et de l'ensemble Cambodge-Laos-Vietnam, diminue un peu. De même, la part de l'Europe est en baisse. Le Portugal reste le seul pays de l'Union européenne encore présent de façon non marginale (2,5 % des acquisitions en 2011). L'augmentation la plus notable est celle des acquérants d'Afrique hors Maghreb. Ils représentaient 14 % des acquérants en 2000, 23 % en 2011. Compte tenu des délais usuels pour obtenir la nationalité française, 7 ans en moyenne pour l'acquisition au titre du mariage et 17 ans en moyenne pour l'acquisition par décret, l'augmentation du nombre de nouveaux acquérants en provenance de ces pays ne s'observe que depuis peu. ■

Définitions

Naturalisation, réintégration, acquisition au titre du mariage, acquisition de plein droit, acquisition de façon anticipée par déclaration : voir *Annexe Législation*.

Pour en savoir plus

- « Les acquisitions de la nationalité française en 2010 », *Infos migrations* n° 25, DSED, septembre 2011.

Acquisition de nationalité française 1.8

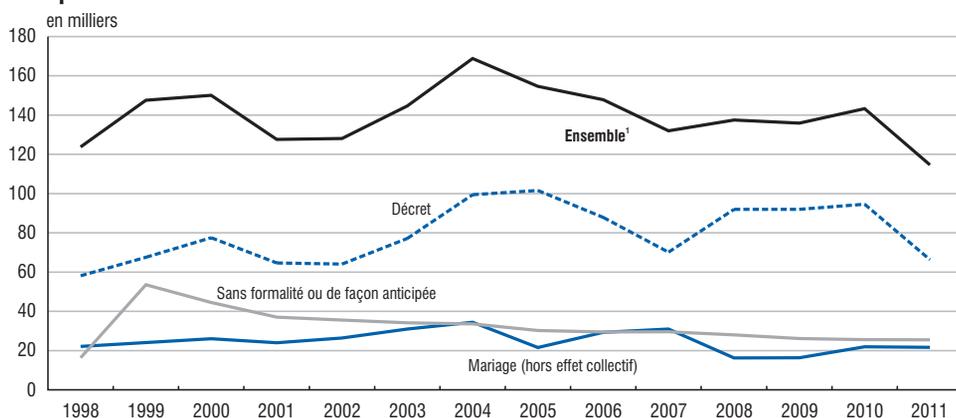
1. Modes d'acquisition de la nationalité française

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
								(en nombre)	(en %)
Acquisitions par décret	77 478	101 601	87 878	70 095	91 918	91 948	94 573	66 273	58
par naturalisation	68 750	91 446	79 740	64 046	84 323	84 730	88 509	62 382	54
par réintégration	8 728	10 155	8 138	6 049	7 595	7 218	6 064	3 891	3
Acquisitions par mariage (hors effet collectif)	26 056	21 527	29 276	30 989	16 213	16 355	21 923	21 664	19
Acquisitions de façon anticipée par déclaration	35 883	27 258	26 881	26 945	25 639	23 771	23 086	23 342	20
Acquisitions sans formalités	8 570	2 966	2 553	2 576	2 335	2 363	2 455	2 122	2
Autres déclarations d'acquisition	2 038	1 291	1 280	1 397	1 347	1 405	1 238	1 183	1
Ensemble	150 025	154 643	147 868	132 002	137 452	135 842	143 275	114 584	100

Champ : France.

Sources : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration ; Ministère de la Justice.

2. Évolution du nombre d'acquisitions de la nationalité française selon les modes principaux depuis 1998



1. Les autres déclarations d'acquisition sont incluses dans l'ensemble.

Champ : France.

Sources : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration ; Ministère de la Justice.

3. Nationalité d'origine des acquérants de la nationalité française par décret ou mariage

en %

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Europe	13	11	12	14	15	14	14	15
Union européenne à 27	9	6	7	8	8	7	6	8
dont : Espagne	1	0	0	1	0	0	0	0
Italie	1	0	1	1	1	0	0	1
Portugal	4	3	3	4	4	3	2	3
Autres pays d'Europe	5	4	5	6	7	8	7	7
Afrique	61	68	68	67	66	67	68	66
Maghreb	47	51	49	48	46	45	44	43
Autres pays d'Afrique	14	17	19	19	20	22	23	23
Asie	21	17	15	14	14	13	13	14
Turquie	7	7	6	5	6	5	5	5
Cambodge, Laos, Vietnam	6	3	2	2	2	2	2	2
Autres pays d'Asie	8	7	7	7	6	7	7	7
Amérique, Océanie	5	4	5	5	5	5	5	6
Ensemble	100							

Champ : France, acquérants de la nationalité française par décret ou mariage (hors effets collectifs).

Note : les acquérants de façon anticipée ne sont pas toujours ventilés par nationalité (pas du tout en 2007, partiellement en 2010 et 2011). Du fait de l'histoire de l'immigration, cela modifierait la répartition par origine en augmentant la part des européens (notamment du Portugal) au détriment de l'Afrique et l'Asie.

Sources : Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration ; Ministère de la Justice.

1.9 Immigrés étrangers, immigrés français

Globalement, les immigrés restés étrangers sont plus nombreux que ceux qui sont devenus français. En 2008, 60 % des immigrés sont étrangers.

Entre les recensements de 1911 et 1926, la part des immigrés ayant acquis la nationalité française a légèrement reculé, puis elle a fortement augmenté jusqu'en 1954 pour atteindre 34 % des immigrés. Elle a ensuite décliné jusqu'à 29 % en 1975 avant d'augmenter à nouveau, lentement jusqu'en 1990 (31 %), plus rapidement ensuite. En 2008, 40 % des immigrés en France ont ainsi la nationalité française. La proportion de Français par acquisition a reculé après les périodes de forte immigration qui ont suivi les guerres de 1914-1918 et 1939-1945. En effet, au cours de ces deux périodes, l'afflux important de nouveaux immigrés a mécaniquement gonflé la part des immigrés étrangers. En un siècle, la part des immigrés devenus Français dans la population totale a été multipliée par huit. En 2008, elle s'élève à 3 %, soit 2,2 millions de personnes.

Quels que soient l'époque et le pays d'origine (à l'exception des pays asiatiques), les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être devenues françaises. En 2008, 43 % des femmes immigrées sont françaises, soit 4 points de plus que les hommes immigrés. La part des immigrés ayant la nationalité française augmente

naturellement avec l'ancienneté de la présence en France. Ainsi, un peu plus d'un immigré sur dix présent en France depuis moins de 5 ans en 2008 est français contre plus de la moitié de ceux qui sont présents en France depuis au moins 20 ans.

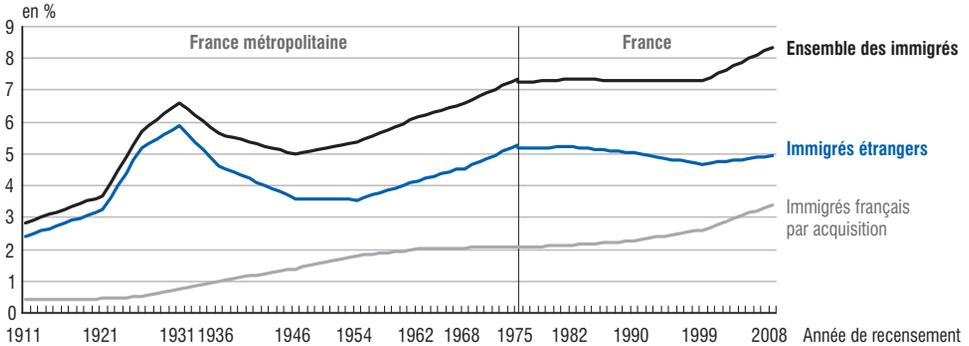
Les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie, installés en France depuis longtemps, ont majoritairement acquis la nationalité française. Les immigrés d'Asie du Sud-Est sont encore plus souvent devenus français, mais pour d'autres raisons : réfugiés politiques pour la plupart, ils se sont installés définitivement en France et en ont pris la nationalité. À l'inverse, seulement 4 immigrés venus d'Algérie ou du Maroc sur 10 ont adopté la nationalité française, mais cette proportion est en forte augmentation (d'au moins 15 points) depuis 1999. Enfin, les immigrés venus de Turquie ou du Portugal ont très majoritairement conservé leur nationalité d'origine, même si la proportion d'immigrés de Turquie français par acquisition a presque doublé depuis 1999. Plus de la moitié (52 %) des immigrés âgés de 18 à 50 ans devenus français ont gardé leur ancienne nationalité, soit environ 550 000 personnes. C'est très rarement le cas des immigrés venus d'Asie du Sud-Est. À l'opposé, 7 immigrés sur 10 natis de Tunisie ou d'Algérie devenus français sont des binationaux. ■

Pour en savoir plus

- Voir fiches 1.3, 1.8 et 1.10.
- « Les acquisitions de nationalité depuis 1945 », Regards sur l'immigration depuis 1945, Synthèses n° 30, Insee, octobre 1999.

Immigrés étrangers, immigrés français 1.9

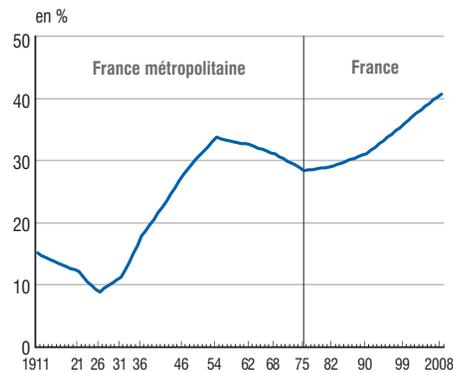
1. Part des immigrés français par acquisition et part des immigrés dans la population



Champ : France métropolitaine de 1911 à 1975, France de 1975 à 2008.

Source : Insee, recensements de la population, 1911-2008.

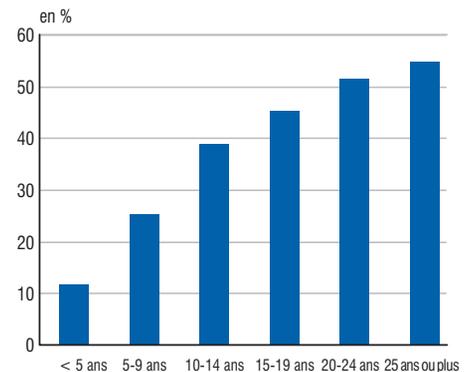
2. Part des immigrés français par acquisition parmi les immigrés



Champ : France métropolitaine de 1911 à 1975, France de 1975 à 2008.

Source : Insee, recensements de la population, 1911-2008.

3. Part des français par acquisition parmi les immigrés selon l'ancienneté de la présence en France



Champ : France.

Note : 20 % des immigrés n'ont pas répondu à la question de leur année d'arrivée en France au recensement. Ils sont exclus du champ.

Source : Insee, recensement de la population 2008.

4. Part des immigrés français par acquisition selon le sexe et le pays d'origine

en %

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	1999	2008	1999	2008	1999	2008
Espagne	54	56	51	52	58	58
Italie	55	54	49	48	62	59
Portugal	20	29	18	26	23	31
Autres pays de l'UE 27	41	31	33	25	47	36
Autres pays d'Europe	40	38	35	36	44	40
Algérie	27	42	25	40	30	45
Maroc	26	43	24	42	27	44
Tunisie	40	48	37	45	44	51
Autres pays d'Afrique	36	43	35	41	38	45
Turquie	15	29	15	29	15	29
Cambodge, Laos, Vietnam	68	77	68	79	68	75
Autres pays d'Asie	40	39	40	41	39	37
Amérique, Océanie	31	33	29	31	33	35
Ensemble	36	41	32	39	39	43

Champ : France, immigrés.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008, exploitations principales.

1.10 Nationalité des descendants d'immigrés

En 2008, parmi les personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en France métropolitaine, 5 % des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française. Le quart d'entre eux ont fait une demande de nationalité (en cours pour 22 %, refusée pour 3 %) et 35 % n'en ont pas fait, mais ont l'intention de la faire. Ainsi, seuls 2 % des descendants de deux parents immigrés n'ont pas la nationalité française et ne souhaitent pas la demander. 10 % des descendants de deux parents immigrés déclarent avoir obtenu la nationalité par naturalisation, 10 % par déclaration (ou par réintégration) et ainsi 76 % se déclarent donc Français de naissance. Cette proportion peut apparaître un peu élevée au regard de la législation, mais il faut avoir à l'esprit que celle-ci a changé au cours des dernières décennies. Cela ne facilite pas la connaissance du droit par les descendants eux-mêmes et peut donc entraîner des réponses erronées lors d'une enquête statistique.

Quant aux descendants d'un seul parent immigré, la quasi-totalité s'est déclarée Français de naissance, ce qui apparaît logique au regard du droit. La législation accorde la nationalité française à la naissance par filiation, lorsqu'un des deux parents est français au moment de la naissance, ou par double naissance en France de l'enfant et de l'un de ses parents. En revanche, un enfant né de deux parents immigrés, dont aucun n'a acquis la nationalité française à sa naissance, ne naît pas Français. La nationalité française est alors obtenue de plein droit à la majorité de l'enfant, si celui-ci a résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans. La loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité a supprimé le régime de la manifestation de volonté institué par la loi du 22 juillet 1993. Elle a en outre autorisé l'acquisition de la nationalité française par option dès 13 ans.

Les descendants de parent(s) immigré(s) du Portugal n'ont, pour 8 % d'entre eux, pas la

nationalité française. Ils sont seulement 72 % à se déclarer Français de naissance, soit nettement moins que les autres personnes nées en France d'un parent immigré de l'Union européenne. Seuls les descendants d'immigrés venus de Turquie, qui ont pour neuf dixièmes d'entre eux deux parents immigrés, déclarent avoir obtenu moins souvent la nationalité française par la naissance. Les immigrés venus de Turquie et de Portugal sont également les plus nombreux (70 %) à ne pas avoir la nationalité française. À l'opposé, 93 % des descendants d'immigrés nés en Algérie se déclarent Français de naissance soit 10 points de plus que les autres personnes d'ascendance maghrébine. C'est une conséquence de l'application du double droit du sol, l'Algérie étant française jusqu'en 1962.

Un quart des descendants âgés de 18 à 50 ans ayant la nationalité française ont au moins une autre nationalité. Un tiers des descendants de deux parents immigrés ont une double nationalité. Quand un seul des parents est immigré, la double nationalité est un peu plus fréquente si c'est le père qui est né à l'étranger. La moitié des descendants de parents d'origine turque cumulent deux nationalités. C'est également le cas de 40 % des descendants de deux parents immigrés d'Afrique du Nord ou du Portugal. En revanche, seulement 10 % des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne ou d'Asie (hors Turquie) ont la double nationalité. Cela peut traduire la non-reconnaissance de la double nationalité pour les ressortissants de certains pays, comme c'est le cas pour ceux de la République démocratique du Congo ou du Vietnam, par exemple. Au total, 5 % des 18-50 ans ont la nationalité française et une autre nationalité soit environ 1,4 million de personnes, dont 710 000 descendants directs d'immigrés et 550 000 immigrés. ■

Pour en savoir plus

- « Nationalité et sentiment national », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.
- « Être né en France de parent immigré », *Insee Première* n° 1287, mars 2010.

Nationalité des descendants d'immigrés 1.10

1. Avoir la nationalité française pour les descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans selon le pays de naissance des parents immigrés

	Français			Étranger ²
	De naissance	Par naturalisation	Par déclaration ou autres voies ¹	
Espagne	89	5	4	2
Italie	89	4	4	3
Portugal	72	12	8	8
Autres pays de l'UE à 27	98	1	1	1
Autres pays d'Europe	86	10	4	1
Algérie	93	1	4	1
Maroc	80	10	8	2
Tunisie	82	5	7	5
Autres pays d'Afrique	94	3	3	0
Turquie	60	13	22	5
Cambodge, Laos ou Vietnam	92	4	4	0
Autres pays d'Asie	95	2	3	1
Amérique ou Océanie	97	1	2	0
De deux parents immigrés	76	10	10	5
D'un seul parent immigré	99	0	0	0
Ensemble des descendants d'immigrés	87	5	5	3

1. Les personnes nées en France de parents étrangers ont pu opter pour la nationalité française ou l'obtenir par déclaration à leurs 18 ans ou avant. Moins de 1% des descendants d'immigrés déclarent avoir obtenu la nationalité Française par une autre voie que la naissance, la naturalisation ou la déclaration, c'est-à-dire par réintégration ou par mariage.

2. C'est-à-dire sans la nationalité française.

Champ : France métropolitaine, descendants directs d'un ou de deux parents immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 et vivant en ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Avoir la nationalité française et au moins une autre nationalité parmi les immigrés et les descendants d'immigrés selon le pays d'origine

	Descendants d'immigrés			Immigrés		
	A la seule nationalité française	A la nationalité française et au moins une autre nationalité	N'a pas la nationalité française	A la seule nationalité française	A la nationalité française et au moins une autre nationalité	N'a pas la nationalité française
Espagne	90	8	2	35	8	57
Italie	83	14	3	18	7	75
Portugal	67	26	8	17	12	71
Autres pays de l'UE à 27	89	11	1	10	13	77
Autres pays d'Europe	71	28	1	20	21	59
Algérie	65	34	1	14	32	54
Maroc	62	36	2	17	31	52
Tunisie	57	38	5	11	28	60
Autres pays d'Afrique	87	13	0	23	15	62
Turquie	47	48	5	13	17	70
Cambodge, Laos ou Vitenam	98	2	0	78	4	18
Autres pays d'Asie	82	17	1	23	18	59
Amérique ou Océanie	77	23	0	14	26	60
De deux parents immigrés	62	33	5	///	///	///
D'un seul parent immigré	88	12	0	///	///	///
De mère immigrée seulement	90	10	0	///	///	///
De père immigré seulement	86	14	0	///	///	///
Ensemble des 18-50 ans	75	23	3	19	20	60

Champ : France métropolitaine, immigrés ou descendants directs d'un ou de deux parents immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 et vivant en ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

1.11 Localisation des immigrés en France

La localisation des immigrés en France est largement déterminée par la proximité avec le pays d'origine ou la répartition de l'activité économique (industrie, agriculture, tertiaire). En 2008, les immigrés résident beaucoup plus fréquemment que les non-immigrés dans l'agglomération parisienne (36 % contre 14 %, soit un rapport de 2,5). C'est encore plus fortement le cas des immigrés venus des pays d'Afrique hors Maghreb (55 %) et des pays d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam (57 %). Au total, 66 % des immigrés résident dans des unités urbaines d'au moins 100 000 habitants, contre 42 % des non-immigrés. Alors que 4 % des ruraux sont immigrés, 19 % des habitants de l'agglomération parisienne le sont. Entre ces extrêmes, la part de la population immigrée augmente avec la taille de l'unité urbaine. Cependant, la répartition des immigrés au sein des différentes catégories de commune varie selon leurs origines. Les immigrés originaires d'un pays de l'Union européenne (UE) ont une répartition assez proche de celle de l'ensemble de la population. En revanche, les immigrés venus d'un pays hors de l'UE sont concentrés aux trois quarts dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants.

Les proportions d'immigrés dans la population varient fortement sur l'ensemble du territoire. La concentration est la plus forte en Guyane (30 %), puis, dans une moindre mesure dans la région parisienne (17 %), la façade est du pays et les régions méridionales. C'est en Seine-Saint-Denis que la proportion d'immigrés est la plus élevée (27 %) en Île-de-France. À l'opposé, le quart nord-ouest de la France comme les départements d'outre-mer hors Guyane comptent peu d'immigrés (2 % à 3 %).

Dans les zones frontalières des Pyrénées, des Alpes et le pourtour méditerranéen (dont la Corse), de nombreux immigrés sont présents. Les départements industriels ou urbanisés (Haute-Savoie, Rhône, Isère, Haut-Rhin, Moselle) sont également dans ce cas.

Entre 1999 et 2008, la part des immigrés a progressé dans la plupart des régions de France et en particulier pour la Guyane (+ 3,7 points) et l'Île-de-France (+ 2,6 points). Seules la Guadeloupe et la Corse enregistrent un léger recul.

L'Île-de-France, en raison de son activité économique, est la première région de résidence des immigrés quelle que soit l'origine, exceptée ceux venus de l'Italie. Les originaires du Portugal sont particulièrement implantés dans la proche et grande banlieue est francilienne.

En dehors de l'Île-de-France, on retrouve les immigrés à proximité de leur pays d'origine ou dans des régions ayant des activités économiques spécifiques. C'est le cas des immigrés venus du Portugal en Rhône-Alpes. Les immigrés venus d'Espagne et d'Italie résident plus souvent près des frontières de leur pays de naissance : 19 % des originaires d'Espagne vivent en Languedoc-Roussillon et 39 % des originaires d'Italie habitent en Provence - Alpes - Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes. Les immigrés d'origine algérienne sont plus nombreux à vivre dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Nord, soit pour des raisons de proximité avec leur pays de naissance, soit du fait de leur présence importante dans l'industrie métallurgique ou mécanique. Les originaires du Maroc sont davantage présents dans les départements méridionaux à vocation agricole (Corse, Vaucluse, Hérault, Gard, Lot-et-Garonne, etc.). Un peu plus du tiers des immigrés venus de Turquie résident dans l'est et le couloir rhodanien de la France. En Alsace, un immigré sur six est né en Turquie, peut-être en lien avec la proximité de l'Allemagne qui accueille le plus grand nombre des immigrés turcs en Europe. Enfin, 6 immigrés sur 10 provenant des pays d'Afrique hors Maghreb ou d'Asie hors Cambodge, Laos, Vietnam et Turquie, vivent en Île-de-France : ils y occupent essentiellement des emplois dans le secteur tertiaire. ■

Pour en savoir plus

- « Atlas national des populations immigrées PRIPI 2010-2012 », DSED, février 2011.

Localisation des immigrés en France 1.11

1. Population immigrée selon la catégorie de commune en 2008

en %

	Part des immigrés dans la population	Répartition de la population			
		Non immigrée	Immigrée	Immigrée UE27	Immigrée hors UE27
Commune rurale	4	26	11	21	5
Unité urbaine de moins de 20 000 habitants	5	18	11	16	9
Unité urbaine de 20 000 à 99 999 habitants	8	14	12	12	13
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	9	28	30	26	32
Unité urbaine de Paris	19	14	36	25	41
Ensemble	8	100	100	100	100

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire.

2. Population immigrée en 1999 et 2008 selon la région

en %

	Population immigrée (en milliers)	2008			1999
		Part des immigrés dans la population			Part des immigrés dans la population
		Ensemble	Nés dans un pays de l'UE27	Nés dans un pays hors l'UE27	
Alsace	188	10	4	7	9
Aquitaine	192	6	3	3	5
Auvergne	65	5	3	2	4
Basse-Normandie	39	3	1	1	2
Bourgogne	95	6	3	3	5
Bretagne	81	3	1	2	2
Centre	147	6	2	4	5
Champagne-Ardenne	74	6	2	3	5
Corse	28	9	4	5	10
Franche-Comté	77	7	2	5	6
Guadeloupe	17	4	< 0,5	4	5
Guyane	66	30	< 0,5	30	27
Haute-Normandie	75	4	1	3	4
Île-de-France	2 022	17	4	13	15
Essonne	157	13	4	9	11
Hauts-de-Seine	256	17	4	13	14
Paris	446	20	5	15	18
Seine-et-Marne	149	11	4	8	10
Seine-Saint-Denis	406	27	4	23	22
Val-de-Marne	246	19	5	14	15
Val-d'Oise	194	17	4	13	14
Yvelines	168	12	4	8	10
Languedoc-Roussillon	230	9	4	5	9
La Réunion	14	2	< 0,5	2	1
Limousin	39	5	3	3	4
Lorraine	183	8	4	4	7
Martinique	8	2	< 0,5	2	1
Midi-Pyrénées	210	7	4	4	7
Nord - Pas-de-Calais	183	5	2	3	4
Pays de la Loire	100	3	1	2	2
Picardie	93	5	2	3	4
Poitou-Charentes	64	4	2	2	2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	482	10	3	6	10
Rhône-Alpes	568	9	3	6	8
France	5 342	8	3	6	7

Champ : France.

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008.

1.12 Localisation des descendants d'immigrés en France

Parmi les adultes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire, la localisation des descendants d'immigrés reproduit de manière atténuée celle des immigrés de même origine. Notamment, on retrouve en partie une surreprésentation de ces populations en région parisienne. Un quart des adultes descendants directs d'immigrés est francilien : c'est davantage que l'ensemble des 18 ans ou plus (19 %) mais beaucoup moins que les immigrés (39 %). Lorsque l'ascendance est mixte, la répartition régionale se rapproche encore davantage de ceux qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés : 20 % habitent en Île-de-France.

Les descendants d'immigrés nés dans un pays de l'Union européenne à 27 (UE27) se répartissent de manière moins inégale sur le territoire que ceux qui ont une ascendance immigrée hors UE27. D'une part, la localisation des immigrés de l'UE27 est moins concentrée en Île-de-France. D'autre part, les descendants d'immigrés nés dans l'UE27 vivent un peu plus éloignés des immigrés de même origine. Cependant, malgré cette diffusion relative, on retrouve les traits de la localisation des immigrés dans celle des descendants avec notamment une surreprésentation marquée en Île-de-France (pour les descendants de l'immigration portugaise), dans la région Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon (pour ceux de l'immigration espagnole), et la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (pour ceux d'ascendance

italienne). À l'inverse, comme pour les immigrés, le quart nord-ouest de la France compte moins de 2 % de descendants d'immigrés de l'UE27.

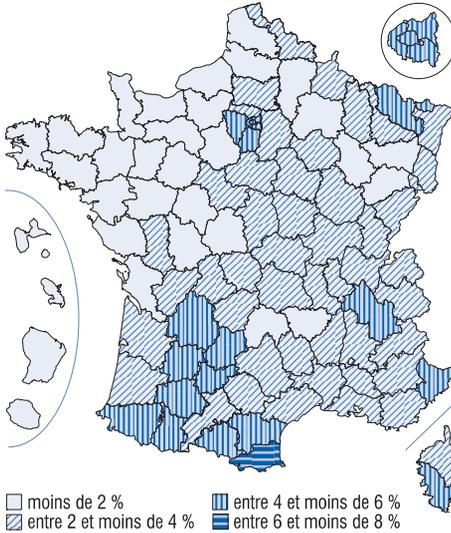
Issus de vagues migratoires plus récentes, les descendants d'immigrés nés hors UE27 sont nettement plus jeunes que ceux nés d'un parent originaire de l'UE et ne représentent que 4 descendants d'immigrés adultes sur 10. En outre, la distance avec les immigrés de même origine est plus limitée pour les descendants d'immigrés nés hors UE27. Au total, pour la moitié occidentale de la France, leur présence est inférieure à 2 % de la population. Pour le reste, on retrouve les traits de la répartition géographique des immigrés nés hors UE. Ainsi, 37 % des adultes descendants d'immigrés nés hors UE27 vivent en Île-de-France contre 45 % des immigrés de même origine. En effet, un tiers des descendants du Maghreb, près de la moitié des descendants d'immigrés d'Asie hors Turquie et six descendants d'immigrés de l'Afrique hors Maghreb sur dix sont franciliens. De même, environ un descendant d'immigrés nés en Turquie ou en Europe hors UE27 sur cinq vit dans l'est de la France (Alsace, Lorraine et Franche-Comté), soit autant que les immigrés de même origine. On retrouve également une surreprésentation des descendants d'immigrés nés hors UE27 dans le sillon rhodanien (issus de l'immigration turque ou maghrébine) et dans la région Provence - Alpes - Côte d'Azur (issus de l'immigration maghrébine). ■

Pour en savoir plus

- « Les populations enquêtées », *Documents de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.

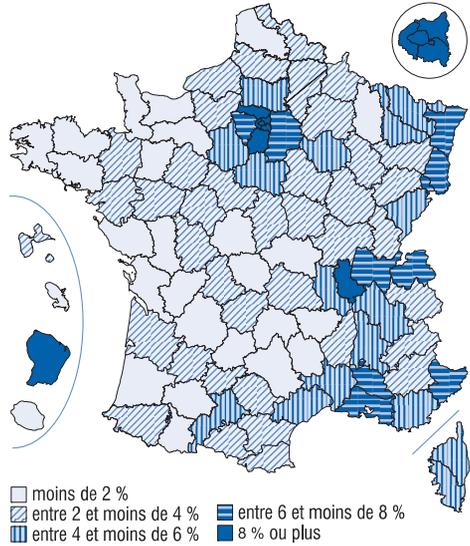
Localisation des descendants d'immigrés en France 1.12

1. Part des immigrés nés dans un pays de l'UE27 dans la population par département



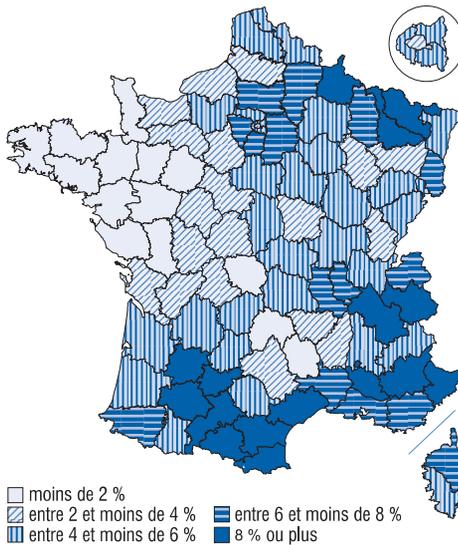
Champ : France.
 Source : Insee, recensement de la population, 2008.

2. Part des immigrés nés hors l'UE27 dans la population par département



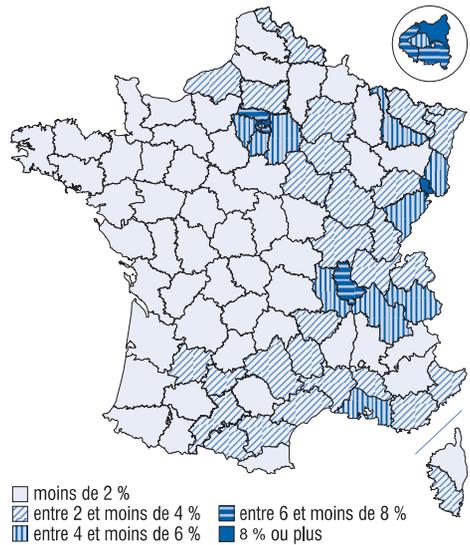
Champ : France.
 Source : Insee, recensement de la population, 2008.

3. Part des descendants d'immigrés adultes nés dans un pays de l'UE27 dans la population par département



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
 Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

4. Part des descendants d'immigrés adultes nés hors l'UE27 dans la population par département



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans ou plus et vivant dans un ménage ordinaire.
 Source : Insee, enquêtes Emploi 2006-2010.

1.13 Situation familiale avant la migration

La migration et l'histoire familiale des immigrés sont intimement liées. D'un côté, la décision de migrer ne répond pas seulement à des nécessités économiques, mais dépend aussi en partie de la situation familiale dans le pays d'origine ou d'arrivée. De l'autre côté, l'épisode migratoire a une incidence sur la vie conjugale et familiale future.

Parmi les immigrés arrivés adultes en France métropolitaine, c'est-à-dire à 18 ans ou plus, et encore présents sur le territoire en 2008, 1 sur 4 avaient déjà eu un enfant et 6 sur 10 avaient déjà connu une **première union** avant la migration. Dans plus de 9 cas sur 10, ils sont toujours en couple au moment de la migration.

Ces proportions varient logiquement avec l'âge au moment de la migration : plus la personne était âgée en quittant son pays, plus ses chances d'avoir un passé familial lorsqu'elle s'installe en France sont élevées. Ainsi, les personnes arrivées à 30 ans ou plus avaient formé près de deux fois plus souvent un couple avant la migration que celles qui ont quitté leur pays entre 18 et 24 ans, soit respectivement 85 % et 44 %.

Les hommes ont moins souvent que les femmes fondé une famille avant la migration. Moins de la moitié des hommes arrivés à l'âge adulte avaient formé un couple avant la migration, contre un peu plus de 7 femmes sur 10. De même, seulement 1 homme sur 5 a eu des enfants avant de quitter son pays contre 3 femmes sur 10. Cet écart se maintient quel que soit l'âge d'arrivée. Il s'explique en partie par des motifs de migration différents selon le genre : les femmes rejoignent plus souvent leur époux ou promis déjà installé en France alors que les hommes attendent d'être installés avant de fonder une famille, avec une personne immigrée ou non.

L'histoire familiale lors de l'arrivée en France varie également selon les modèles familiaux et le contexte propre à chaque vague migratoire : à l'immigration de travail constituée essentiellement d'hommes célibataires a succédé une immigration familiale, dans le cadre de mariage avec un Français, du regroupement familial, ou de demandes d'asile. Le regroupement familial permet à tout ressortissant étranger régulièrement installé en France de faire venir, sous conditions, son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans. Ainsi, selon l'enquête Trajectoires et origines, parmi les immigrés arrivés à l'âge adulte vivant en France métropolitaine en 2008, 10 % des hommes ont obtenu leur premier titre de séjour en qualité de conjoint d'une Française et 8 % ont bénéficié d'un regroupement familial à comparer avec 19 % et 26 % des femmes.

Parmi les hommes, les immigrés arrivés adultes de Turquie, de l'Europe, de l'Amérique ou de l'Océanie ont le plus souvent constitué un couple avant la migration. Cela est vérifié – renforcé même pour ceux qui viennent de l'Europe du Sud – à l'âge d'arrivée en France donné. À l'inverse, la vie conjugale avant la migration est plus rare pour les immigrés d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. Parmi les femmes arrivées adultes, la fréquence de la vie conjugale avant la migration est plus élevée parmi celles qui viennent de Turquie, de Maroc, de Tunisie ou de l'Europe hors UE à 27 mais également du Portugal, à l'âge à l'arrivée donné. Enfin, les femmes venues de Turquie, des pays d'Europe hors UE à 27, de l'Asie du Sud-Est ou de l'Afrique hors Maghreb sont les plus souvent mères avant leur migration (au moins quatre sur dix). ■

Définitions

Première union : couple marié, pacsé ou bien relation sans mariage mais avec une durée de cohabitation d'au moins 6 mois.

Pour en savoir plus

- « La vie en couple des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 30, DSED, novembre 2011.
- « La vie matrimoniale des primo-arrivants », *Infos migrations* n° 26, DSED, juillet 2011.
- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail* n° 168, p. 85-93, Ined, octobre 2010.

Situation familiale avant la migration 1.13

1. Histoire familiale des immigrés âgés de 18 à 60 ans selon leur âge à l'arrivée en France

Âge à l'arrivée en France métropolitaine	Effectifs (en milliers)	Qui n'ont pas encore eu de première union au moment de l'enquête	Rencontre du conjoint de la première union avant de migrer ¹		
			Hommes	Femmes	Ensemble
18-24 ans	1 070	11	26	61	44
25-29 ans	590	6	56	77	67
30 ans ou plus	610	6	81	88	85
Ensemble	2 260	9	48	72	61

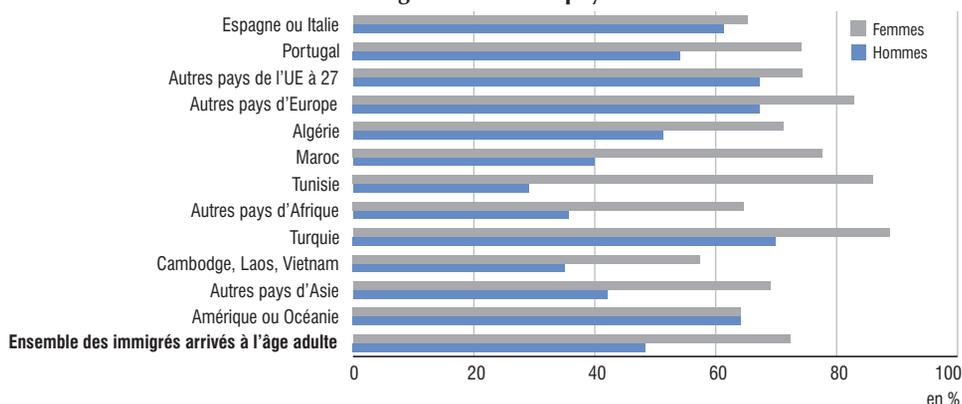
	Effectifs (en milliers)	Qui n'ont pas encore eu d'enfant au moment de l'enquête	Qui ont eu au moins un enfant avant de migrer ¹		
			Hommes	Femmes	Ensemble
18-24 ans	1 070	23	5	12	9
25-29 ans	590	19	19	33	27
30 ans ou plus	610	18	55	62	59
Ensemble	2 260	20	22	31	27

1. Si la naissance (ou la rencontre) s'est faite l'année de la migration, on considère que la naissance (ou la rencontre) s'est déroulée avant la migration si cet événement a eu lieu dans le pays de départ.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 60 ans fin 2008 qui ont migré en France à 18 ans ou plus, vivant dans un ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Première union formée avant la migration selon le pays de naissance

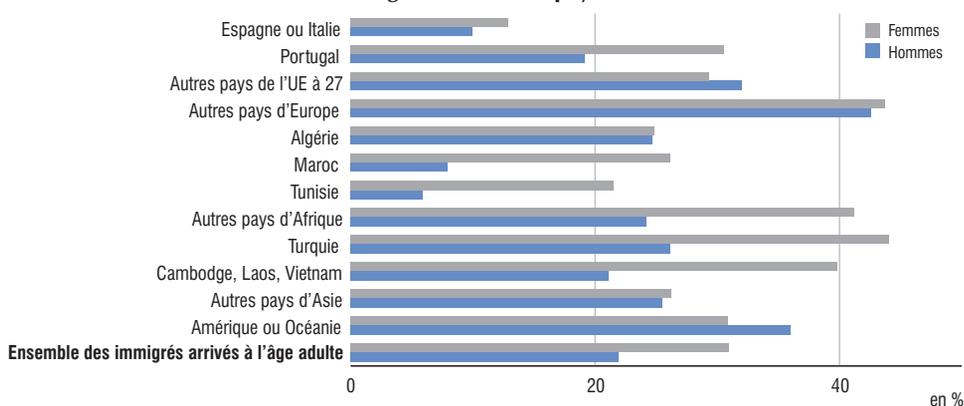


Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 60 ans fin 2008 qui ont migré en France à 18 ans ou plus, vivant dans un ménage ordinaire.

Note : si la rencontre s'est faite l'année de la migration, on considère que la rencontre s'est déroulée avant la migration si cet événement a eu lieu dans le pays de départ.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3. Naissance d'un enfant avant la migration selon le pays de naissance



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 60 ans fin 2008 qui ont migré en France à 18 ans ou plus, vivant dans un ménage ordinaire.

Note : si la naissance s'est faite l'année de la migration, c'est le lieu de la naissance (France ou étranger) qui détermine l'ordre par rapport à la migration.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

1.14 Formation de la première union

Globalement, mais aussi à origine et sexe donnés, les plus jeunes se mettent en couple plus tardivement que ne l'ont fait leurs aînés ; la moitié des cinquantenaires de 2008 avait déjà formé une **première union** à 23 ans alors qu'il faut attendre 25 ans pour les trentenaires.

Cet âge médian à la première union varie peu selon que les femmes soient immigrées, descendantes d'immigrés, ou ni l'une ni l'autre, ce qui n'est pas le cas pour les hommes. En effet, les hommes ni immigrés ni descendants d'immigrés se mettent plus tôt en couple. Ils précèdent les descendants directs d'immigrés, et les premières unions des immigrés sont ainsi les plus tardives. Globalement, la première union des hommes est plus tardive que celle des femmes.

L'âge médian à la première union est en outre fortement modulé selon le courant migratoire. Parmi les personnes âgées de 30 à 50 ans en 2008, les immigré(e)s venu(e)s de Turquie, du Portugal ou de l'Europe hors UE à 27 ont les premières unions les plus précoces, avant même les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. À l'opposé, la première union est plus tardive quand ils viennent d'Asie hors Turquie ou d'Afrique, à l'exception des femmes nées au Maroc ou en Tunisie. L'âge médian à la première union atteint ou dépasse alors 27 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes. La différence d'âge au moment de la première union entre les conjoints varie également selon l'origine : elle atteint quatre ans pour les immigrés venus d'Afrique hors Algérie ou d'Asie du Sud-Est. Ces écarts reflètent en partie des pratiques dans les pays d'origine.

La formation d'un couple est nettement plus précoce pour les immigrés ayant rencontré leur conjoint avant la migration ou arrivés avant 18 ans. D'une part, les pratiques du pays d'origine sont plus prégnantes lorsque les conjoints se sont rencontrés avant la migration et d'autre part, la migration constitue en soi un événement qui peut retarder le

migrant célibataire adulte dans la constitution d'un couple.

Le retard des premières unions formées après la migration par rapport à celles formées avant la migration est deux fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes (six contre trois années). Parmi les descendants d'immigrés, l'âge à la première union est nettement moins différencié selon l'origine des parents : seuls les hommes descendants d'un parent immigré d'Afrique et les femmes nées d'un parent venu d'Afrique hors Maghreb ont un report significatif dans l'entrée dans la vie conjugale par rapport aux personnes qui ne sont ni immigrées ni descendantes d'immigrés.

Les modalités de la première union se sont également fortement modifiées au cours des dernières décennies. Plus des trois quarts des cinquantenaires de 2008 ont commencé leur vie conjugale par un mariage direct sans cohabitation préalable, qu'ils soient immigrés ou non. Pour les générations plus récentes, la première union commence d'abord par une cohabitation éventuellement suivie d'un mariage. Seuls 13 % des trentenaires ni immigrés ni descendants d'immigrés ont eu leur première union avec un mariage direct en 2008. C'est le cas de 3 descendants d'immigrés sur 10, et de plus de 6 jeunes immigrés sur 10.

Cette désaffection pour le mariage direct est plus prononcée pour les hommes que pour les femmes : 5 points d'écart les séparent parmi ceux âgés de 30 à 50 ans. Les différences sont également marquées selon le courant migratoire et les conditions de la migration : 8 immigrés venus du Maghreb sur 10 et 9 venus de Turquie sur 10 commencent leur vie conjugale par un mariage. Ces proportions sont encore plus élevées lorsque la rencontre a eu lieu avant la migration. Elles diminuent en revanche pour ceux qui sont arrivés en France à un jeune âge. Parmi les descendants d'au moins un parent immigré venu du Maghreb ou de Turquie, le mariage direct reste majoritaire. ■

Définitions

Première union : couple marié, pacsé ou bien relation sans mariage mais avec une durée de cohabitation d'au moins 6 mois.

Pour en savoir plus

- « La vie en couple des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 30, DSED, novembre 2011.
- « La vie matrimoniale des primo-arrivants », *Infos migrations* n° 26, DSED, juillet 2011.
- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail* n° 168, p. 85-93, Ined, octobre 2010.

Formation de la première union 1.14

1. Âge médian à la première union selon l'année de naissance

en années

	Immigrés	Descendants d'immigrés			Ni immigrés ni descendants	Ensemble de la population	Jamais eu d'union (en %)
		Ensemble	Nés de 2 parents immigrés	Nés d'un seul parent immigré			
Hommes							
1948-1957	25	24	24	6
1958-1967	27	25	25	24	24	25	8
1968-1978	27	26	27	26	25	25	13
Ensemble	26	25	26	25	25	25	9
Femmes							
1948-1957	22	22	22	6
1958-1967	23	23	23	23	23	23	7
1968-1978	24	24	25	23	24	24	11
Ensemble	23	24	24	23	23	23	8

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 60 ans en 2008 vivant en ménage ordinaire. Pour les descendants d'immigrés le champ d'âge concerne les personnes âgées de 30 à 50 ans.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

2. Âge médian à la première union selon l'origine parmi les 30-50 ans

en années

	Immigrés				Descendants d'immigrés			
	Ensemble	Rencontre avant la migration (à l'âge adulte)	Rencontre après la migration (à l'âge adulte) ¹	Qui ont migré à moins de 18 ans	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Immigrés ou descendants	25	24	29	24	27	24	25	24
Espagne ou Italie	25	27	n.s.	23	27	24	25	23
Portugal	23	22	n.s.	23	24	22	25	24
Autres pays de l'UE à 27	24	23	27	23	26	23	24	23
Autres pays d'Europe	23	23	n.s.	n.s.	24	22	25	24
Algérie	28	27	31	27	29	26	28	24
Maroc ou Tunisie	26	24	28	25	27	23	27	24
Autres pays d'Afrique	27	24	31	25	29	25	29	25
Turquie	22	22	27	21	23	20	n.s.	n.s.
Cambodge, Laos, Vietnam	27	24	29	26	29	25	n.s.	23
Autres pays d'Asie	27	26	30	n.s.	27	26	n.s.	n.s.
Amérique, Océanie	26	25	n.s.	n.s.	27	26	n.s.	n.s.
Ni immigrés ni descendants	24	///	///	///	25	23	25	23
Ensemble des 30-50 ans	24	///	///	///	25	23	25	23

1. Les personnes qui n'ont jamais formé d'union au moment de l'enquête sont classées parmi celles dont la rencontre a(urait) lieu après la migration.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans vivant en ménage ordinaire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

3. Part des premières unions en mariage direct sans cohabitation selon l'origine parmi les 30-50 ans

en %

	Immigrés						Descendants d'immigrés	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rencontre avant la migration à l'âge adulte	Rencontre après la migration à l'âge adulte	Qui ont migré à moins de 18 ans	Ensemble	dont ceux nés de deux parents immigrés
Immigrés ou descendants	61	66	64	74	58	54	36	46
Espagne ou Italie	32	52	42	48	n.s.	45	31	38
Portugal	47	64	55	77	n.s.	48	24	29
Autres pays de l'UE à 27	28	38	35	40	26	26	30	51
Autres pays d'Europe	61	61	61	72	n.s.	n.s.	31	n.s.
Algérie	75	85	80	94	75	65	49	59
Maroc ou Tunisie	72	88	79	92	74	70	52	65
Autres pays d'Afrique	50	56	53	65	48	32	29	35
Turquie	92	90	91	94	88	89	72	78
Cambodge, Laos, Vietnam	58	54	56	69	73	48	22	n.s.
Autres pays d'Asie	68	77	73	88	65	n.s.	n.s.	n.s.
Amérique, Océanie	52	45	48	49	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ni immigrés ni descendants	23	27	25	///	///	///	///	///
Ensemble des 30-50 ans	28	33	30	///	///	///	///	///

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 50 ans vivant en ménage ordinaire et ayant eu au moins une union.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

1.15 Configuration familiale actuelle

En 2008, 68 % des immigrés adultes vivant dans un ménage ordinaire habitent en couple (soit 3,3 millions d'immigrés adultes) contre 62 % des non-immigrés. Au sein des immigrés, la cohabitation avec un conjoint varie de 6 sur 10 pour ceux venus d'Afrique hors Maghreb, d'Amérique ou d'Océanie, à 8 sur 10 pour ceux originaires de Turquie. Ces écarts peuvent retracer des différences de comportement. Mais il y a aussi une différence de structure d'âge. Une partie des immigrés arrivent en France comme jeunes adultes et une partie d'entre eux repartiront après la vie active. Les immigrés sont donc surreprésentés aux âges où l'on vit le plus souvent en couple.

En couple, les immigrés ont beaucoup plus souvent des **enfants** vivant avec eux que les non-immigrés mais avec une forte variation selon le pays de naissance. Pour ceux d'origine européenne, plutôt âgés, les enfants ont quitté le domicile parental, aussi 55 % de ces couples vivent sans enfant. À l'opposé, 34 % des immigrés en couple venus de Turquie ou d'Afrique forment une **famille** nombreuse contre seulement 9 % des non-immigrés en couple. Au total, 670 000 immigrés vivent en couple avec trois enfants ou plus.

6 % des immigrés adultes, soit 300 000, sont parents d'une famille monoparentale. À l'instar du reste de la population, c'est beaucoup plus fréquemment le sort des femmes immigrées que des hommes (10 % contre 2 %). 15 % des femmes immigrées venues d'Afrique (et 20 % de celles venues de l'Afrique hors Maghreb), d'Amérique ou d'Océanie sont dans cette configuration, contre 8 % des femmes non immigrées.

Enfin, 21 % vivent « **hors famille** » et 4 % seulement vivent toujours dans la famille de

leurs parents contre 24 % et 9 % de ceux qui ne sont pas immigrés.

Parmi les adultes âgés au plus de 50 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, 49 % des descendants directs d'immigrés vivent en couple. C'est 11 points de moins que ni immigrées ni descendantes d'immigrés et 20 points de moins que les immigrés. Lorsque les deux parents sont immigrés, la vie en couple pour les descendants d'immigrés devient même significativement minoritaire. Ces écarts s'expliquent en grande partie par la jeunesse des descendants d'immigrés (*a fortiori* de deux parents immigrés) : 46 % sont âgés de moins de 30 ans et ainsi 29 % vivent encore avec leurs parents (contre 33 % et 17 % pour les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés). Cette dernière situation concerne jusqu'à un descendant sur deux des courants migratoires récents : Asie ou Afrique hors Maghreb. Les configurations familiales des descendants d'immigrés en couple avec enfants se distinguent peu de celles des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. Au sein des personnes âgées de 30 à 50 ans, la part des couples ayant trois enfants ou plus varie entre 14 % pour les descendants d'un parent venu du Portugal et 34 % pour ceux de Tunisie, à comparer avec 21 % pour l'ensemble des descendants et 19 % des personnes ni descendantes ni immigrées.

Parmi les descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans, 6 % sont à la tête d'une famille monoparentale. Là aussi, cette configuration concerne beaucoup plus souvent les femmes (11 %) que les hommes (2 %). Par rapport aux autres familles monoparentales, celles des descendants comptent plus souvent un seul enfant, pour partie par effet de leur jeunesse. ■

Définitions

Enfant : au sens du recensement, célibataire qui vit sans conjoint ni enfant dans le même logement qu'au moins l'un de ses parents. Il n'y a pas de limite d'âge.

Famille : au sens du recensement, une famille comprend au moins deux personnes, soit un couple et ses enfants éventuels, soit un adulte avec son ou ses enfants (famille monoparentale).

Hors famille : au sens du recensement, personne qui vit seule ou avec d'autres personnes mais qui ne vit ni avec un conjoint, ni avec un de ses enfants, ni avec son père ou sa mère.

Pour en savoir plus

- « La vie en couple des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 30, DSED, novembre 2011.
- « La vie matrimoniale des primo-arrivants », *Infos migrations* n° 26, DSED, juillet 2011.
- « Migrations : les immigrés et les autres », *Document de travail* n° 168, p. 19-24, Ined, octobre 2010.
- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail* n° 168, p. 85-93, Ined, octobre 2010.

Configuration familiale actuelle 1.15

1. Configuration familiale des immigrés âgés de 18 ans ou plus selon le pays de naissance

en %

	Effectifs (en milliers)	Enfants d'une famille	Seuls ou plusieurs hors famille ¹	Vie en couple			Parent d'une famille monoparentale		
				Tous	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants ou plus	Tous	avec 2 enfants ou plus
Europe	1 860	2	23	71	15	13	5	4	2
Espagne	250	1	26	68	14	9	3	4	1
Italie	300	1	29	66	11	6	2	4	1
Portugal	560	2	14	79	20	19	7	5	2
Autres pays de l'UE à 27	580	2	26	67	12	11	5	4	1
Autres pays d'Europe	180	5	22	68	15	14	8	5	2
Afrique	2 030	5	20	66	14	15	21	8	5
Algérie	640	5	19	67	15	15	20	8	5
Maroc	610	6	17	71	15	16	23	6	3
Tunisie	220	4	20	71	15	15	21	5	3
Autres pays d'Afrique	560	5	25	58	12	14	19	12	7
Asie	680	5	19	72	16	18	18	4	2
Turquie	220	5	11	80	16	20	27	4	2
Cambodge, Laos, Vietnam	150	4	19	70	17	17	15	6	3
Autres pays d'Asie	310	6	24	66	15	18	13	4	2
Amérique, Océanie	230	6	27	57	13	13	11	10	6
Ensemble des immigrés	4 810	4	21	68	15	14	14	6	3
Hommes immigrés	2 330	5	22	72	15	15	15	2	1
Femmes immigrées	2 490	3	21	65	14	14	13	10	5
Ensemble des non-immigrés	43 530	9	24	62	13	13	5	5	2
Ensemble des adultes	48 350	9	23	63	13	13	6	5	2

1. Sur le champ des personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en ménage ordinaire, 23 % sont dans cette configuration, dont 19 % vivent seules.

Champ : France, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 63 % des personnes âgées de 18 ans ou plus vivent en couple. Pour 13 % il s'agit de couples avec un seul enfant.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire, 2008.

2. Configuration familiale des descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans selon le pays de naissance des parents immigrés

en %

	Effectifs (en milliers)	Enfants d'une famille	Seuls ou hors famille ¹	Vie en couple			Parent d'une famille monoparentale		
				Tous	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants ou plus	Tous	avec 2 enfants ou plus
Europe	1 540	18	16	59	15	21	8	7	3
Espagne	350	14	18	58	16	21	8	9	3
Italie	430	14	17	63	14	25	9	7	3
Portugal	420	28	12	55	15	19	6	5	3
Autres pays de l'UE à 27	280	15	19	60	14	17	11	6	2
Autres pays d'Europe	70	23	15	58	15	20	12	4	3
Afrique	1 280	37	16	40	11	11	9	7	3
Algérie	620	28	17	47	13	12	12	8	4
Maroc	300	47	15	34	10	10	6	4	2
Tunisie	170	35	13	44	10	13	10	9	3
Autres pays d'Afrique	190	51	18	26	7	5	4	5	3
Asie	210	50	15	33	8	8	4	3	2
Turquie	60	49	14	34	9	11	4	3	2
Cambodge, Laos, Vietnam	80	47	14	35	8	8	4	4	2
Autres pays d'Asie	60	55	17	28	8	5	5	1	1
Amérique, Océanie	50	43	21	34	13	8	2	3	2
Ensemble des descendants d'immigrés	3 080	29	16	49	13	15	8	6	3
Hommes descendants d'immigrés	1 570	32	18	48	13	15	8	2	0
Femmes descendantes d'immigrés	1 510	25	14	50	13	16	9	11	6
Descendants de deux parents immigrés	1 600	34	14	46	12	15	8	7	4
Descendants d'un seul parent immigré	1 480	23	19	53	14	16	8	6	2
Ensemble des immigrés	2 720	9	15	69	16	21	19	8	5
Ni immigrés ni descendants	20 850	16	18	60	15	21	9	6	3
Ensemble des 18-50 ans	26 650	17	17	59	15	20	10	6	3

1. Sur le champ des personnes âgées de 18 à 50 ans vivant en ménage ordinaire, 17 % sont dans cette configuration, dont 15 % vivent seules.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 50 ans fin 2008 vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 59 % des personnes âgées de 18 à 50 ans vivent en couple. Pour 15 %, il s'agit de couples avec un seul enfant.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines 2008.

1.16 État matrimonial

En 2008, 63 % des immigrés adultes sont mariés. C'est 14 points de plus que le reste de la population. Les immigrés sont moins nombreux parmi les adultes les plus jeunes et les plus âgés, mais les différences d'âge n'expliquent qu'une petite partie de cet écart.

Parmi les personnes vivant en couple, les immigrés venus de Turquie ou du Maghreb sont mariés dans 9 cas sur 10, contre 8 sur 10 des non-immigrés. Les personnes en couple hors mariage de deux personnes originaires de ces pays sont plus rares que pour l'ensemble des immigrés et des non-immigrés : 4 % contre 9 % et 17 %. Le mariage des deux conjoints est à peine moins fréquent pour les unions des immigrés des courants migratoires européens anciens, mais cela s'explique par leur âge plus élevé. Pour les immigrés originaires d'Amérique, d'Océanie ou d'Afrique hors Maghreb, l'effet d'âge joue également mais dans un sens opposé car ils sont nettement plus jeunes que l'ensemble des immigrés. À âge donné, ces immigrés en couple se marient moins souvent que les autres immigrés non européens.

En France, 7 parents d'une **famille monoparentale** sur 10 sont célibataires ou divorcés (les autres sont mariés ou veufs) contre 6 sur 10 des immigrés parents d'une famille monoparentale. 72 % des personnes immigrées dans cette configuration familiale sont nées en Afrique hors Maghreb ; 80 % de celles venues d'Amérique ou d'Océanie sont célibataires ou divorcées. Mais c'est le cas d'une personne sur deux parmi celles nées en Europe, au Maghreb ou en Asie. En outre, lorsqu'un parent vit seul avec ses enfants, les pères immigrés sont plus souvent mariés que les femmes immigrées (32 % contre 18 %).

Leur conjointe peut être restée au pays et ils ont été rejoints par certains de leurs enfants. Ainsi, la moitié des hommes immigrés de Turquie ou du Maroc qui vivent seuls avec au moins un de leurs enfants sont mariés. À la tête d'une famille monoparentale originaire d'Espagne et d'Italie, le veuvage est fréquent : plutôt âgé, le parent immigré cohabite alors avec un ou plusieurs enfants devenus adultes.

Dans l'ensemble plus jeunes, les descendants directs d'immigrés sont plus souvent célibataires que les personnes sans ascendance migratoire directe âgée de 18 à 50 ans et vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. À âge comparable, les comportements matrimoniaux sont globalement très proches.

En cas de vie en couple, le profil matrimonial des descendants d'immigrés se distingue moins de celui des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés. Les conjoints sont très souvent mariés (entre 69 % et 76 %) quand l'un des deux est descendant d'un parent originaire du Maghreb ou de Turquie et majoritairement célibataires quand l'un des deux est descendants d'un parent originaire de l'Afrique hors Maghreb, d'Océanie ou d'Amérique. En moyenne, la contraction d'un pacs concerne autant les conjoints descendants d'immigrés que l'ensemble des conjoints (3 %) mais elle est deux fois plus fréquente pour ceux d'ascendance européenne que pour les autres descendants.

Enfin, être marié à la tête d'une famille monoparentale est une combinaison nettement moins rare parmi les descendants d'immigrés que dans le reste de la population non immigrée. ■

Définitions

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi : célibataire, mariée, veuve, divorcée. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Famille monoparentale : famille qui comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Pour en savoir plus

- « La vie en couple des nouveaux migrants », *Infos migrations* n° 30, DSED, novembre 2011.
- « La vie matrimoniale des primo-arrivants », *Infos migrations* n° 26, DSED, juillet 2011.
- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail* n° 168, p. 85-93, Ined, octobre 2010.

1. État matrimonial légal des immigrés âgés de 18 ans ou plus selon le pays de naissance

en %

	Ensemble des adultes				Personnes en couple			Parents d'une famille monoparentale		
	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Deux conjoints mariés	Deux conjoints célibataires	Autres	Célibataires ou divorcés	Mariés	Veufs
Europe	19	63	11	8	84	8	7	54	15	30
Espagne	14	62	16	8	87	6	7	47	11	42
Italie	12	61	21	7	88	5	7	34	10	56
Portugal	17	71	5	7	84	8	7	61	16	23
Autres pays de l'UE 27	25	57	10	9	81	11	8	60	18	22
Autres pays d'Europe	24	61	7	8	84	8	8	58	20	22
Afrique	25	64	4	7	86	8	7	60	22	19
Algérie	20	67	6	7	88	5	7	51	21	28
Maroc	19	71	3	7	91	4	5	53	26	21
Tunisie	17	71	5	7	90	4	7	49	25	26
Autres pays d'Afrique	41	50	3	7	74	17	9	72	19	9
Asie	25	67	4	4	87	7	5	51	26	23
Turquie	14	80	3	4	92	3	5	44	33	23
Cambodge, Laos, Vietnam	25	62	7	6	84	10	6	58	15	27
Autres pays d'Asie	33	60	3	4	85	10	5	51	29	20
Amérique, Océanie	49	43	2	6	68	24	8	80	14	6
Ensemble des immigrés	24	63	7	7	85	9	7	59	20	21
Hommes immigrés	26	66	2	6	84	9	7	49	32	18
Femmes immigrées	22	60	11	8	85	8	7	61	18	22
Ensemble des non-immigrés	35	49	8	8	76	17	7	70	12	18
Ensemble des 18 ans ou plus	34	50	8	8	77	16	7	68	13	19

Champ : France, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 34 % des personnes âgées de 18 ans ou plus sont célibataires. Parmi les adultes vivant en couple, 16 % sont célibataires vivant avec un conjoint célibataire.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire, 2008.

2. État matrimonial légal des descendants d'immigrés âgés de 18 à 50 ans selon le pays de naissance des parents immigrés

en %

	Ensemble des adultes				Personnes en couple			Parents d'une famille monoparentale		
	Célibataires	Mariés	Veuf	Divorcés	Deux conjoints mariés	Deux conjoints célibataires	Autres	Célibataires ou divorcés	Mariés	Veufs
Europe	57	36	0	6	59	35	7	84	13	2
Espagne	57	35	1	7	58	35	6	94	5	1
Italie	47	44	0	9	66	27	7	82	16	2
Portugal	67	30	0	3	50	44	5	75	22	4
Autres pays de l'UE 27	55	37	0	7	58	34	8	79	16	4
Autres pays d'Europe	61	37	0	2	62	30	7	n.s.	n.s.	n.s.
Afrique	67	30	0	3	70	26	4	80	17	3
Algérie	62	34	0	4	69	27	4	82	12	5
Maroc	71	28	0	1	79	19	2	n.s.	n.s.	n.s.
Tunisie	58	35	0	7	74	20	6	n.s.	n.s.	n.s.
Autres pays d'Afrique	84	14	0	2	47	49	4	n.s.	n.s.	n.s.
Asie	76	21	0	3	58	34	9	n.s.	n.s.	n.s.
Turquie	69	29	0	2	76	19	5	n.s.	n.s.	n.s.
Cambodge, Laos, Vietnam	79	18	0	3	47	48	5	n.s.	n.s.	n.s.
Autres pays d'Asie	79	15	0	5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Amérique, Océanie	81	16	0	3	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble des descendants d'immigrés	63	32	0	5	62	32	6	81	16	3
Hommes descendants d'immigrés	66	29	0	4	58	36	6	79	20	1
Femmes descendantes d'immigrés	59	35	1	6	66	28	6	82	15	3
Descendants de deux parents immigrés	62	33	0	4	69	27	4	81	15	3
Descendants d'un seul parent immigré	63	31	0	5	56	37	7	81	17	2
Ensemble des immigrés	34	60	1	6	81	14	5	76	18	5
Ni immigrés ni descendants	56	38	0	6	62	31	7	89	7	5
Ensemble des 18 ans ou plus	54	40	0	6	64	29	7	86	9	5

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 ans à 50 ans vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 54 % des personnes âgées de 18 ans à 50 ans sont célibataires. Parmi les personnes de ces âges vivant en couple, 29 % sont célibataires et ont un conjoint célibataire.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines, 2008.

1.17 Origine des conjoints des immigrés

En 2008, près de 1,2 million d'immigrés adultes vivent en couple avec une personne non immigrée, soit 36 % des immigrés en couple. Dans 85 % des cas, l'immigré en couple avec un non-immigré vit avec un conjoint né français en France. En couple avec un autre immigré, le conjoint vient du même pays pour 89 % des cas, et d'un pays différent mais du même continent pour 7 %.

Cette propension d'union avec un non-immigré varie fortement selon le pays de naissance. Les immigrés issus d'une vague migratoire européenne ancienne (Espagne et Italie) sont majoritairement en couple avec un non-immigré. À l'inverse, ceux venus de Turquie sont en couple avec un autre immigré dans plus de 8 cas sur 10 et même dans 9 cas sur 10 pour les femmes venues de ce pays.

De nombreux facteurs modulent les possibilités pour un immigré de rencontrer un futur conjoint né en France. Outre la distance linguistique ou religieuse, ou le niveau social d'origine, les conditions de la migration - âge et statut conjugal à l'arrivée, ancienneté de la présence en France - jouent également.

Parmi les immigrés âgés de 18 à 60 ans vivant en couple, 47 % de ceux qui ont migré avant 18 ans ont un conjoint immigré ou descendant direct d'immigré du même pays d'origine, et 13 % d'un autre pays. L'**endogamie** est particulièrement faible pour les immigrés âgés de 18 à 60 ans venus d'Espagne ou d'Italie actuellement en couple et arrivés enfants en France : elle n'en concerne qu'un sur cinq.

Les ordres de grandeur moyens sont très proches lorsque l'immigré a rencontré son conjoint après son installation en France à l'âge adulte : 46 % des immigrés forment une union endogame et 14 % une union avec un immigré ou descendant d'immigré issu d'un pays différent. La rencontre du conjoint

actuel après la migration à l'âge adulte concerne 34 % des hommes et seulement 20 % des femmes immigrées. Ces dernières viennent plus souvent dans le cadre d'un regroupement familial et se sont donc mariées avant la migration. Mais celles qui sont venues célibataires ont tendance à nouer plus souvent des unions avec un non-immigré que leurs homologues masculins.

Lorsque l'immigré est arrivé en France à l'âge adulte et qu'il a rencontré son conjoint avant la migration, les possibilités de rencontre d'un conjoint ni immigré ni descendant d'immigré sont réduites (2 sur 10) et l'union endogame est le cas le plus fréquent : avec un immigré (64 %) ou un descendant d'un parent immigré du même pays que lui (8 %). L'endogamie concerne plus de 9 couples sur 10 formés dans ces conditions pour les immigrés venus du Portugal ou de Turquie et 8 sur 10 pour ceux venus du Maghreb. Venus d'Algérie, courant migratoire ancien, un quart de ces immigrés vivent avec un descendant d'un parent venu du même pays.

Les caractéristiques familiales des couples d'un immigré et d'un non-immigré se situent entre celles des couples formés par deux conjoints immigrés et celles des couples de deux personnes non immigrées. Cela se vérifie à âge donné. Les couples comptant un seul conjoint immigré vivent en moyenne avec 1,1 enfant de moins de 25 ans contre 1,4 pour les couples de deux immigrés et 0,8 pour les autres. L'écart d'âge entre l'homme et la femme du couple atteint 3,4 années en moyenne contre 4,9 années pour les couples d'immigrés et 2,3 ans pour les couples de non-immigrés. Le couple d'un immigré et d'un non-immigré est plus souvent l'union de deux personnes mariées qu'une union de deux non-immigrés mais beaucoup moins que celle de deux immigrés. ■

Définitions

Couple endogame : couple constitué de deux conjoints immigrés nés dans le même pays ou d'un immigré et d'un descendant dont le(s) parent(s) immigré(s) est (sont) né(s) dans le même pays que l'immigré ou encore de deux descendants d'immigrés dont le(s) parent(s) immigré(s) est (sont) né(s) dans le même pays.

Pour en savoir plus

- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail* n° 168, Ined, octobre 2010.
- « Mixité franco-étrangère », *Infos migrations* n° 2, DSED, novembre 2008.

Origine des conjoints des immigrés 1.17

1. Immigrés vivant en couple selon leur pays de naissance et celui de leur conjoint en %

	Hommes immigrés vivant en couple avec un conjoint...				Femmes immigrées vivant en couple avec un conjoint...			
	Effectifs (en milliers)	non immigré	immigré	dont : endogame	Effectifs (en milliers)	non immigré	immigré	dont : endogame
Espagne	80	56	44	39	80	54	46	39
Italie	120	63	37	32	80	51	49	44
Portugal	230	32	68	65	210	25	75	73
Autres pays de l'UE 27	170	41	59	48	220	52	48	39
Autre pays d'Europe	50	33	67	54	70	46	54	42
Algérie	230	39	61	56	200	30	70	65
Maroc	230	30	70	66	210	22	78	72
Tunisie	90	40	60	52	60	21	79	74
Autres pays d'Afrique	160	34	66	52	170	37	63	51
Turquie	90	20	80	77	80	11	89	88
Cambodge, Laos, Vietnam	50	22	78	64	50	30	70	60
Autres pays d'Asie	90	24	76	66	110	35	65	55
Ensemble	1660	37	63	56	1 630	35	65	58

Champ : France, immigrés âgés de 18 ans ou plus vivant en couple.

Lecture : en 2008, 63 % des hommes immigrés vivant en couple ont un conjoint immigré. Il sont 56 % à avoir un conjoint immigré né dans le même pays.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire, 2008.

2. Unions endogames des immigrés selon le pays de naissance et la date de rencontre en %

	Migration comme enfant mineur			Migration à 18 ans ou plus et rencontre avant la migration ¹			Migration à 18 ans ou plus et rencontre après la migration		
	Part	Conjoint immigré endogame	Conjoint descendant endogame	Part	Conjoint immigré endogame	Conjoint descendant endogame	Part	Conjoint immigré endogame	Conjoint descendant endogame
Espagne ou Italie	71	12	7	18	46	13	11	n.s.	n.s.
Portugal	56	43	5	28	88	4	16	61	8
Autres pays de l'UE 27	15	4	0	53	49	1	32	14	0
Autres pays d'Europe	23	n.s.	n.s.	58	52	4	19	n.s.	n.s.
Algérie	30	49	11	45	56	25	25	34	14
Maroc	33	54	8	38	76	10	29	60	5
Tunisie	28	58	7	39	68	16	33	50	1
Autres pays d'Afrique	17	42	0	39	63	1	43	42	3
Turquie	37	85	6	51	83	13	12	71	6
Cambodge, Laos et Vietnam	47	43	1	24	69	0	29	58	0
Autres pays d'Asie	16	34	6	50	69	0	34	47	0
Ensemble des immigrés	32	42	6	41	64	8	27	42	4
Hommes	35	41	6	31	67	10	34	48	5
Femmes	30	43	5	50	63	6	20	32	2

1. Si la rencontre s'est faite l'année de la migration, on considère que la rencontre s'est déroulée avant la migration si cet événement a eu lieu dans le pays de départ.

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 18 à 60 ans fin 2008, vivant en couple.

Lecture : en 2008, 64 % des immigrés qui ont rencontré leur conjoint actuel avant leur migration à l'âge adulte ont un conjoint immigré venu du même pays qu'eux et 8 % ont un conjoint descendant d'immigré venu du même pays.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines, 2008.

3. Quelques caractéristiques des couples selon l'origine des conjoints

	Nombre de couples		Nombre d'enfants de moins de 25 ans	Écart d'âge entre conjoints (en années)	Part des couples de 2 conjoints mariés (en %)
	en milliers	en %			
Couples de deux immigrés	1 060	7	1,4	4,9	88
Couples d'un conjoint immigré et un conjoint non immigré	1 180	8	1,1	3,4	78
Homme immigré et femme non immigrée	610	4	1,1	3,2	77
Femme immigrée et homme non immigré	570	4	1,0	3,8	80
Couples de deux non-immigrés	12 900	85	0,8	2,3	76

Champ : France, couples cohabitants.

Lecture : 15,13 millions de couples de deux conjoints cohabitants vivent en France. Dans 77 % des cas, cette union est formée de deux conjoints mariés. En moyenne, l'homme est âgé de 2,6 ans de plus que sa conjointe.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire, 2008.

1.18 Origine des conjoints des descendants d'immigrés

En 2008, 970 000 descendants directs d'immigrés nés en France vivent en couple avec un conjoint ni immigré ni descendant d'immigrés, soit 64 % de l'ensemble des descendants directs d'immigrés âgés de 18 à 50 ans vivant en couple dans un ménage ordinaire en France métropolitaine.

Les autres descendants d'immigrés en couple (540 000) vivent pour une moitié avec un conjoint descendant d'immigrés et pour l'autre moitié avec un conjoint immigré. Son conjoint ou bien un des parents de celui-ci est né dans le même pays qu'un des parents immigrés du descendant dans 6 cas sur 10. Au total, 330 000 descendants d'immigrés vivent dans un **couple endogame**, soit 22 % de l'ensemble. Les enfants d'immigrés nés en France se situent dans un contexte plus propice à la rencontre d'un conjoint issu de l'immigration par les liens de leur famille d'origine mais aussi par leur socialisation au contact d'autres familles immigrées en France.

Comparée aux immigrés qui sont arrivés célibataires au moment de la migration, la part des unions endogames est systématiquement plus faible pour les descendants d'immigrés. La hiérarchie des origines géographiques est toutefois inchangée. Moins d'un descendant sur dix des migrations anciennes d'origine espagnole ou italienne en couple vit avec un conjoint immigré ou descendant de même origine. Plus de sept descendants d'immigrés sur dix nés en Turquie sont dans cette configuration (51 % des hommes et 88 % des femmes). Parmi ceux qui sont issus de l'immigration européenne, la singularité des personnes d'origine portugaise persiste, atténuée toutefois par rapport aux immigrés : un quart est en

couple avec un immigré ou un descendant d'immigrés portugais.

L'endogamie des unions formées par les femmes nées en France d'un parent immigré est plus élevée en moyenne que celle des hommes descendants d'immigrés. D'une part, les descendants d'immigrés vivent plus souvent en couple avec un conjoint descendant d'immigrés ; c'est particulièrement le cas pour les femmes nées d'un parent immigré non européen par rapport à leurs homologues masculins. D'autre part, lorsque le conjoint est issu de l'immigration, il vient plus souvent du même pays, 64 % contre 59 %.

Si le descendant d'immigrés a aussi un parent non immigré, il sera plus rarement enclin à former un couple endogame : 38 % des descendants de deux parents immigrés forment une union endogame avec un immigré ou un descendant d'immigrés du même pays d'origine, mais seulement 7 % des descendants d'un seul parent immigré. Cet écart se vérifie quel que soit le pays de naissance et il est renforcé parmi les filles d'immigrés.

Les caractéristiques familiales des couples comptant un descendant d'immigrés dépendent de l'origine de l'autre conjoint. Lorsque le couple associe un immigré et un descendant d'immigrés, le nombre moyen d'enfants, l'écart d'âge entre les conjoints et la part des unions de deux conjoints mariés sont très proches de ceux des couples de deux immigrés. Dans les autres cas, ils ressemblent davantage aux unions de deux personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrées. Les couples d'un descendant d'immigrés et d'une personne ni immigrée ni descendante d'immigrés se distinguent toutefois par une plus faible part d'unions mariées, y compris à âge donné. ■

Définitions

Couple endogame : couple constitué de deux conjoints immigrés nés dans le même pays ou d'un immigré et d'un descendant dont le(s) parent(s) immigré(s) est (sont) né(s) dans le même pays que l'immigré ou encore de deux descendants d'immigrés dont le(s) parent(s) immigré(s) est (sont) né(s) dans le même pays.

Pour en savoir plus

- « La formation du couple entre ici et là-bas », *Document de travail*, n° 168, p. 85-93, Ined, octobre 2010.
- « Mixité franco-étrangère », *Infos migrations* n° 2, DSED, novembre 2008.

Origine des conjoints des descendants d'immigrés 1.18

1. Descendants d'immigrés vivant en couple selon le pays de naissance de leurs parents et celui de leur conjoint

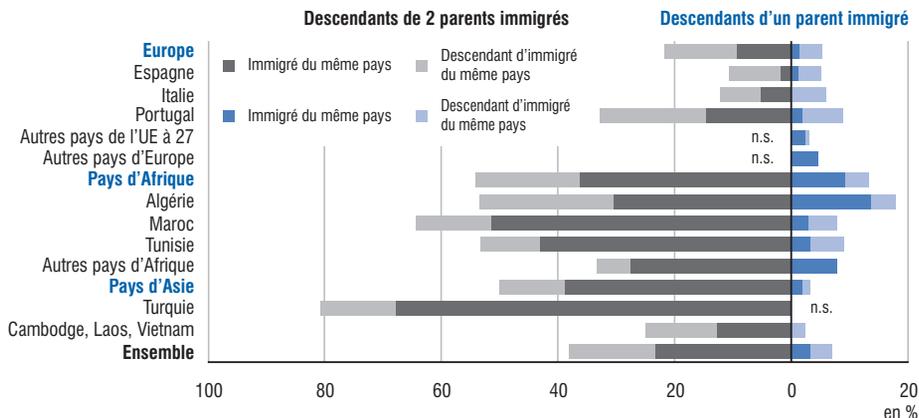
	Hommes descendants d'immigrés vivant en couple avec un conjoint...					Femmes descendantes d'immigrés vivant en couple avec un conjoint...				
	Effectifs (en milliers)	ni immigré ni descendant d'immigrés	immigré	descendant d'immigré	endogame ¹	Effectifs (en milliers)	ni immigré ni descendant d'immigrés	immigré	descendant d'immigré	endogame ¹
Espagne	110	80	12	8	9	90	84	11	5	5
Italie	150	80	15	6	8	120	81	13	6	8
Portugal	120	69	20	11	24	110	61	20	19	28
Autres pays de l'UE à 27	90	82	7	10	5	80	80	11	9	1
Autres pays d'Europe	20	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	20	71	16	13	13
Algérie	140	44	29	27	39	150	41	25	34	44
Maroc	40	44	23	34	38	70	34	19	47	53
Tunisie	40	60	30	10	20	40	38	16	46	46
Autres pays d'Afrique	30	65	16	19	17	20	49	21	30	28
Turquie	10	42	12	46	51	10	7	17	76	88
Cambodge, Laos, Vietnam	10	82	14	4	6	20	54	27	19	18
Autres pays d'Asie	<5	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	10	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble										
des descendants d'immigrés	760	67	18	14	19	750	61	17	22	25
Nés de deux parents immigrés	370	55	24	21	32	370	43	22	35	45
Nés d'un seul parent immigré	390	79	12	9	8	380	78	13	9	6

1. Au moins un des deux parents immigrés du descendant est né dans le même pays que le conjoint s'il est immigré ou le même pays que l'un des parents du conjoint si ce dernier est descendant direct d'immigré.

Champ : France métropolitaine, descendants directs d'immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en couple.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines, 2008.

2. Unions endogames des descendants d'immigrés selon le pays de naissance de parents



Champ : France métropolitaine, descendants directs d'immigrés âgés de 18 à 50 ans fin 2008 vivant en couple.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines, 2008.

3. Caractéristiques des couples selon l'origine des conjoints

	Nombre de couples		Nombre d'enfants de moins de 25 ans	Écart d'âge entre conjoints	Part des couples de 2 conjoints mariés (en %)
	(en milliers)	(en %)			
Couples de deux immigrés	500	7	2,0	3,5	87
Couples transnationaux, un seul conjoint immigré	740	10	1,4	2,7	78
Un immigré et un descendant d'immigrés	520	7	1,3	2,4	75
Un immigré et un ni immigré ni descendant d'immigrés	220	3	1,7	3,4	85
Deux descendants d'immigrés	140	2	1,4	1,5	64
Un descendant d'immigrés et un ni immigré ni descendant d'immigrés	510	7	1,3	1,9	51
Deux ni immigrés ni descendants d'immigrés	5 690	75	1,4	1,5	63
Ensemble des couples	7 590	100	1,5	1,8	66

Champ : France métropolitaine, couples de deux conjoints, l'homme est âgé de 18 à 50 ans.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et origines, 2008.

1.19 Natalité et fécondité

La diversité des origines de la population résidant en France métropolitaine se retrouve chaque année dans les naissances. Parmi les enfants nés entre 2006 et 2008, 16 % ont une mère immigrée. Souvent, le père et la mère ont des histoires migratoires différentes. Ainsi, parmi les enfants nés entre 2006 et 2008 ayant au moins un parent immigré (soit 24 % des enfants), 6 sur 10 ont un autre parent qui n'est pas immigré. Sur deux générations et en combinant les histoires migratoires des deux parents, les ascendances des enfants nés entre 2006 et 2008 sont variées : 1 enfant sur 10 a deux parents immigrés, 6 sur 10 ont deux parents qui ne sont ni immigrés ni descendants d'immigrés, et 3 enfants sur 10 ont des profils plus « mixtes ».

Sur les trente dernières années, la part des naissances d'enfants ayant une mère née à l'étranger (immigrée ou française de naissance) a oscillé entre 14 % et 18 % en France métropolitaine : elle a diminué de 1983 à la fin des années 1990 avant d'augmenter à nouveau dans les années 2000 et de s'établir à 18 % en fin de période, en lien avec les évolutions de la part des femmes nées à l'étranger parmi les femmes en âge d'avoir des enfants.

En 2008, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (estimé par la méthode des enfants au foyer) est de 2,6 enfants par femme immigrée, contre 1,9 pour l'ensemble des femmes résidant en France. Les immigrées originaires d'Italie, d'Espagne et du Portugal sont les moins fécondes, avec 1,8 enfant par femme en moyenne. Les immigrées nées au Maghreb ont la fécondité la plus élevée (entre

3,3 et 3,5 enfants par femme en moyenne). La contribution des femmes immigrées au nombre moyen d'enfant par femme est cependant limitée car elles ne représentent qu'1 femme en âge d'avoir des enfants sur 10. Sans elles, l'indicateur conjoncturel de fécondité de l'ensemble des femmes résidant en France ne serait inférieur que de 0,1 enfant par femme.

Par ailleurs, il faut nuancer l'importance de l'écart observé entre la fécondité des immigrées et celle de l'ensemble des femmes (0,7 enfant par femme). Comme pour l'ensemble des femmes, la fécondité des immigrées dépend de leur âge, mais elle est aussi spécifiquement perturbée par l'épisode migratoire. Les immigrées ont une fécondité très faible avant leur arrivée en France et très élevée l'année de l'arrivée ou l'année suivante, du fait d'un effet de rattrapage. Leur projet migratoire peut les amener à différer leur maternité, ou être un préalable à cette dernière pour celles qui rejoignent un conjoint ou promis en France.

La fécondité varie également fortement avec le niveau de diplôme. Les femmes moins diplômées ont une fécondité nettement plus élevée que les femmes plus diplômées, quelle que soit l'origine des femmes, mais les écarts sont plus importants pour les femmes immigrées. L'écart de fécondité entre les femmes immigrées qui n'ont pas de qualification et celles qui ont un baccalauréat (ou équivalent) ou un diplôme de l'enseignement supérieur est plus élevé que celui observé pour l'ensemble des femmes et s'élève à plus d'un enfant par femme en moyenne. ■

Définitions

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des **taux de fécondité par âge**, de 15 à 50 ans. On peut l'interpréter comme le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité par âge restaient identiques à ceux de l'année considérée. L'indicateur conjoncturel de fécondité est ici estimé à partir du recensement par la méthode des « enfants déclarés au foyer », qui fournit une valeur légèrement sous-estimée car certains enfants ne vivent pas avec leur mère.

Taux de fécondité par âge : rapport entre le nombre de naissances de femmes d'un âge donné et le nombre de femmes de cet âge.

Pour en savoir plus

- « Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants », *Insee Références France*, Portrait Social édition 2011.
- « Fécondité et niveau d'études des femmes en France à partir des enquêtes annuelles de recensement », *Population* n° 3 (vol. 65), Ined, 2010.
- « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche », *Population et Sociétés*, n° 400, Ined, avril 2004.

1. Répartition des naissances, selon le statut d'immigré et de descendant d'immigrés des parents et leur origine

	Ensemble	Origine du parent immigré ou descendant d'immigré ¹		
		UE 27	Maghreb	Autre
		en %		
Deux parents immigrés	10	1	4	5
Un parent immigré et un parent descendant d'immigrés	6	1	4	1
Un parent immigré et un parent ni immigré ni descendant d'immigrés	9	1	4	3
Deux parents descendants d'immigrés	3	1	1	0
Un parent descendant d'immigrés et un parent ni immigré ni descendant d'immigrés	12	7	3	2
Deux parents ni immigrés ni descendants d'immigrés	61	///	///	///
Ensemble	100			

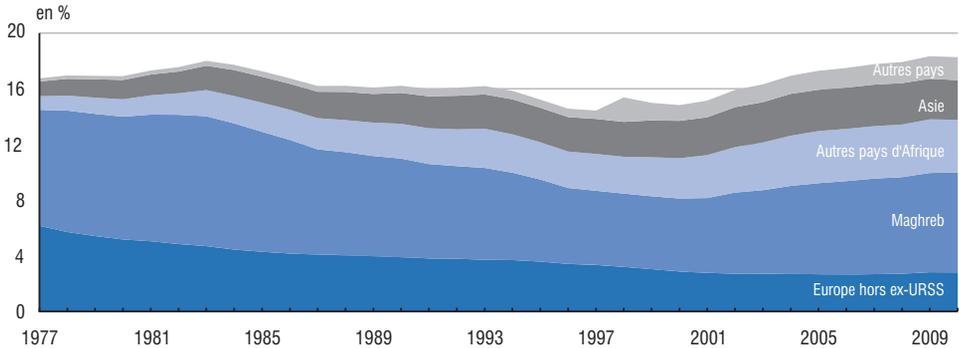
1. Origine du père si les deux parents sont immigrés ou descendants d'immigrés.

Champ : enfants nés en 2006, 2007 ou 2008 en France d'un parent qui vit en ménage ordinaire en France métropolitaine.

Lecture : 10 % des enfants nés en 2006-2008 ont deux parents immigrés : 1 % ont un père immigré né dans l'UE 27, 4 % un père immigré né dans le Maghreb, 5 % un père immigré né dans un autre pays.

Sources : Ined ; Insee, enquête Trajectoires et Origines 2008.

2. Part des naissances issues de mères nées à l'étranger de 1977 à 2010



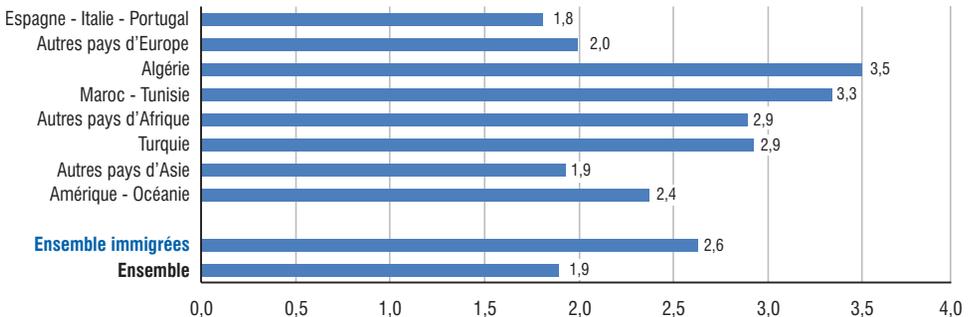
Champ : France métropolitaine.

Lecture : pour 100 naissances en France métropolitaine en 2010, 18 avaient une mère née à l'étranger dont 3 en Europe hors pays de l'ex-URSS, 7 au Maghreb, 4 dans le reste de l'Afrique.

Note : à la suite des évolutions de la méthode de traitement des données, les séries présentent une légère rupture en 1998 (affectant principalement la part des naissances de mère immigrée née dans un autre pays).

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

3. Indicateur conjoncturel de fécondité en 2008 des femmes selon leur pays de naissance



Champ : France, femmes de 15 à 50 ans.

Note : La méthode utilisée est la "méthode des enfants déclarés au foyer" qui permet de rattacher un enfant à sa mère dans les fichiers du recensement. Les enfants âgés de un an à la collecte du recensement sont ici pris en compte. Lorsqu'ils vivent avec leur mère, on peut calculer l'âge de la mère à la naissance. On en déduit un taux de fécondité par âge en rapportant l'effectif d'enfants dont l'âge de la mère est donné à l'effectif des femmes à cet âge. Cette approche fournit une valeur légèrement sous-estimée car certains enfants ne vivent pas avec leur mère.

Source : Insee, recensement de la population 2009.

1.20 Ménages immigrés

Être immigré se rapporte à une situation individuelle. Définir un **ménage** comme « immigré » revient à choisir le ou les membres qui confèrent la qualité d'immigré à l'ensemble du ménage. La définition la plus large compte les ménages dont au moins une personne est immigrée, quel qu'en soit l'âge ou le lien avec la **personne de référence**. En 2008, 3,4 millions de ménages sont dans ce cas en France, soit 12 % des ménages. Si l'on ne retient que la seule qualification de la personne de référence, 2,7 millions de ménages relèvent de cette configuration. Si la définition est étendue au conjoint éventuel de la personne de référence, on dénombre 3,3 millions de ménages dont la personne de référence ou (et) son conjoint éventuel sont immigrés. Mais cette définition, comme celle qui est fondée sur la seule qualification de la personne de référence est ambivalente dans le cas des couples : elles englobent les couples de deux immigrés et des couples « mixtes » dont un seul des deux conjoints est immigré.

On retient une définition plus stricte : un ménage est dit « immigré » lorsque les deux conjoints sont immigrés lorsqu'il s'agit d'un couple, et lorsque la personne de référence est immigrée sinon. Avec cette définition, 2,1 millions de ménages sont dits « immigrés », soit 8 % de l'ensemble des ménages. Ils réunissent 5,6 millions de personnes, soit 9 % de la population immigrée ou non.

3,8 millions d'immigrés, soit 73 % d'entre eux, vivent dans un ménage immigré. Les ménages dit « mixtes » en regroupent 24 %. Restent 3 % des immigrés qui vivent dans un ménage « non immigré », où ni la personne de référence, ni son conjoint éventuel sont immigrés.

La taille du ménage reflète principalement la présence d'un conjoint et (ou) d'**enfants**. Celle

des ménages immigrés est supérieure en moyenne à celle des ménages non immigrés : 2,7 contre 2,2 personnes. Sur les seuls ménages comportant un couple, l'écart est plus marqué : 3,7 contre 2,9. Les ménages immigrés dont la personne de référence est née en Afrique ou en Turquie comptent davantage de personnes : 14 % des ménages dont la personne de référence est originaire de Turquie sont composés de six personnes ou plus. En moyenne, ceux dont la personne de référence est née en Afrique ou en Turquie comptent 1,4 et 1,8 enfant, contre 0,6 enfant pour les ménages non immigrés, souvent plus âgés. Au contraire, les ménages dont la personne de référence est née dans l'Union européenne (hors Portugal) sont de plus petite taille que les ménages non immigrés : ils comptent moins de 2 personnes et moins de 0,5 enfant en moyenne. Dans leur ensemble, les personnes qui les composent sont plus âgées et les enfants ont plus souvent quitté le domicile parental. Ces différences reflètent les structures par âge et les comportements de fécondité de chaque courant migratoire.

Les ménages ne se composent pas toujours d'une seule **famille** ou d'une personne seule. Ils peuvent aussi regrouper des personnes sans lien familial direct, ou bien une famille avec un ou plusieurs isolés, ou encore plusieurs familles. C'est le cas de 9 % des ménages immigrés, soit une proportion plus de deux fois plus élevée que les ménages non immigrés (4 %). La cohabitation de deux familles concerne 3 % des ménages originaires d'Asie ; sinon c'est une configuration rarissime. La cohabitation d'un ou plusieurs isolés avec une seule famille et celle de plusieurs isolés représentent chacune 4 % des ménages immigrés. ■

Définitions

Ménage : ensemble des personnes partageant le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Personne de référence du ménage : au sens du recensement, la personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, soit l'homme du couple, si la famille comprend un couple, ou le parent de la famille monoparentale. Si le ménage ne compte pas de famille, il s'agit de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Enfant : au sens du recensement, célibataire qui vit sans conjoint ni enfant dans le même logement qu'au moins l'un de ses parents. Il n'y a pas de limite d'âge.

Famille : au sens du recensement, une famille comprend au moins deux personnes : soit un couple et ses enfants éventuels, soit un adulte avec son ou ses enfants (famille monoparentale).

Pour en savoir plus

- « Atlas national des populations immigrées PRIPI 2010-2012 », DSED, juillet 2011.

1. Ménages et personnes immigrés selon la définition retenue

	Ménage avec au moins un immigré		PR ¹ et/ou son conjoint sont immigrés		PR ¹ immigrée		PR ¹ et son conjoint éventuel sont immigrés		Ensemble des ménages	
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %
Ménages	3 380	12	3 270	12	2 710	10	2 100	8	27 270	100
Personnes	9 780	16	9 380	15	7 590	12	5 640	9	62 470	100
Personnes immigrées	5 160	100	5 020	97	4 400	85	3 760	73	5 160	100

1. PR correspond à personne de référence du ménage.

Champ : France, personnes vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : en 2008, 3,38 millions de ménages comptent au moins un immigré parmi ses membres. Ces ménages comptent 9,78 millions de personnes immigrées ou non.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire 2008.

2. Composition des ménages immigrés selon le pays de naissance de la personne de référence du ménage

	Nombre de ménages, en milliers	Nombre moyen...			Part des ménages, en %			
		de personnes par ménage	d'enfants de la PR ¹ ou de son conjoint	PR ¹ vit en couple	Avec au moins un enfant ou de son conjoint	Avec au moins une personne ni conjoint ni enfant	Avec au moins deux familles	Avec six personnes ou plus
Ménages immigrés	2 100	2,7	1,0	49	47	9	1	7
Europe	800	2,1	0,5	46	31	7	1	1
Espagne	100	1,7	0,3	36	22	6	1	<0,5
Italie	130	1,7	0,3	33	19	5	<0,5	<0,5
Portugal	240	2,5	0,8	65	46	8	2	2
Autres pays de l'UE à 27	250	1,9	0,4	40	25	7	<0,5	1
Autres pays d'Europe	70	2,4	0,8	46	41	9	2	4
Afrique	920	3,1	1,4	49	58	10	1	11
Algérie	280	2,9	1,3	49	56	8	1	9
Maroc	270	3,2	1,5	58	61	9	1	13
Tunisie	100	2,9	1,3	54	53	8	1	10
Autres pays d'Afrique	270	3,1	1,5	40	58	14	1	12
Asie	290	3,1	1,3	61	58	12	3	9
Turquie	90	3,7	1,8	77	72	10	4	14
Cambodge, Laos, Vietnam	70	3,0	1,2	58	57	13	3	7
Autres pays d'Asie	130	2,7	1,0	52	48	13	2	6
Amérique, Océanie	90	2,8	1,1	34	48	16	2	9
La PR ¹ vit en couple	1 040	3,7	1,6	100	67	7	2	13
La PR ¹ ne vit pas en couple	1 070	1,7	0,5	0	28	12	<0,5	2
Ménages mixtes, couples dont un seul des conjoints est immigré	1 170	3,2	1,1	100	59	4	1	5
Ménages non immigrés	24 000	2,2	0,6	54	36	4	<0,5	1
La PR ¹ vit en couple	12 850	2,9	0,9	100	50	2	1	2
La PR ¹ ne vit pas en couple	11 140	1,4	0,3	0	19	7	<0,5	<0,5
Ensemble des ménages	27 270	2,3	0,7	55	37	5	1	2

1. PR correspond à personne de référence du ménage.

Champ : France, personnes vivant dans un ménage ordinaire.

Lecture : on dénombre, en 2008, 2,1 millions de ménages immigrés qui comptent en moyenne 2,7 personnes dont 1,0 enfant. Parmi ces 2,1 millions de ménages immigrés, la personne de référence vit en couple dans 49 % des cas.

Source : Insee, recensement de la population, exploitation complémentaire 2008.